

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. QUSSAÏ SAMAK, responsable

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION
DU SEUIL NATUREL DU LAC JOSEPH À INVERNESS
PAR LA MRC DE L'ÉRABLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 janvier 2011 à 19h
L'Invernois
640, chemin Dublin
Inverness

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JANVIER 2011

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU RESPONSABLE 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

Mme GINETTE FONTAINE ET M. ALAIN ROSS 8

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR11

M. Carl Plante

Mme Marie-Hélène Brisson

M. Nicolas Guillemette

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

JACQUES THÉRIAULT 25

M. ALAIN ROSS 34

Mme GINETTE FONTAINE 44

M. DENIS BRASSARD 63

QUESTIONS DE LA COMMISSION 78

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite) 83

MOT DE LA FIN 88

**SÉANCE DU 18 JANVIER 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU RESPONSABLE**

PAR LE RESPONSABLE:

Bonsoir mesdames et messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de L'Érable.

Je me présente, mon nom est Qussaï Samak – c'est pas habituel, mais ça s'écrit comme ça – et j'ai reçu le mandat de la part de monsieur Pierre Renaud, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour mener à terme le mandat pour cette Commission d'enquête et d'audience publique.

Le mandat que le BAPE a reçu est de la part de monsieur Pierre Arcand, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je vais vous en faire lecture rapidement, on l'a reçu le 25 novembre, adressé à monsieur Pierre Renaud, le président du BAPE.

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph par la MRC de L'Érable et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

Et ça vous donne tout de suite ce qu'on a comme responsabilité à livrer à monsieur le ministre, les analyses que la Commission fera du projet ainsi que les constatations qui en découlent.

Signé, monsieur Pierre Arcand.

Je dois vous rappeler tout de suite que la Commission est une commission d'audience publique et d'enquête, mais ce n'est pas un tribunal au sens légal du terme et on rend pas des décisions par rapport au projet, sa réalisation, est-ce qu'elle doit aller de l'avant ou pas, ça n'appartient pas à la Commission de rendre des décisions sur ce plan.

Notre mandat est de mener l'audience publique, de vous donner le plus d'éclairage possible, et par la suite, en fonction de l'analyse que j'aurai faite, que la Commission aura faite, de fournir cet éclairage au ministre.

40 L'audience vise donc à vous permettre d'avoir toute l'information que vous cherchez à propos du projet. Et nous avons également, dans un deuxième temps, une deuxième partie de l'audience, la responsabilité de recevoir vos opinions à propos du projet.

45 La Commission examine le projet dans une perspective de développement durable, une perspective qui tient compte à la fois des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, donc les trois (3) dimensions de la notion de développement durable.

50 Et dans notre analyse, on tient compte évidemment des principes de la Loi sur le développement durable du Québec, avec ses seize (16) principes. Les principes n'ont pas tous la même pertinence, dépendant du projet, mais nous nous donnons l'obligation d'examiner le projet à la lumière de cette loi et de ses principes.

55 Une commission d'enquête et d'audience publique, ça confère évidemment aux commissaires certaines immunités, donc la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

60 Évidemment, je suis lié dans mon travail, dans le cadre de cette Commission, par le Code de déontologie et des Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et vous avez accès à cette information en arrière évidemment, ainsi qu'à travers le site du BAPE, comme je vais expliquer tout à l'heure, à tout moment.

65 La Commission, évidemment dans mon travail, dans le travail de la Commission, on est lié par un devoir strict de neutralité, d'impartialité et de réserve, et on a l'obligation évidemment d'agir équitablement envers tous, en accordant respect égal à tous les participants et toutes les parties impliquées dans cet exercice.

70 Ça va de soi que le caractère solennel de l'exercice impose certaines règles. Je n'ai pas besoin de m'y attarder trop, les règles habituelles dans une salle d'audience comme celle-ci, donc pas de manifestations d'approbation ou de désapprobation, et les propos devraient être toujours mesurés et à la hauteur de la tâche évidemment.

75 Il faut absolument éviter, non pas qu'on s'attende à ça, mais au cas où, il faut absolument éviter tout propos à caractère diffamatoire ou injurieux, étant donné que, bien, ça vient avec mon travail, j'ai des immunités que les participants n'ont pas, alors tout le monde doit être responsable de ses propos.

Alors je dois vous dire également que le projet qui nous concerne aujourd'hui fait partie en même temps d'une autre évaluation de la part de l'équipe ministérielle. Et éventuellement, monsieur le ministre recevra le résultat des analyses que la Commission aura faites de même que

80 les analyses que l'équipe ministérielle fait, et à la lumière de ces deux (2) analyses, monsieur le ministre aura à décider les recommandations qu'il fera à ses collègues, et c'est le Conseil des ministres, en dernière analyse, qui prendra la décision à propos de la réalisation du projet.

85 Comme je vous ai dit, le processus d'évaluation des impacts du projet que nous menons ensemble ici, c'est un processus régi par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Le processus lui-même, le processus d'examen d'évaluation environnementale régit précisément les travaux, le processus qu'on va traverser ensemble, et il y a de l'information évidemment en arrière à propos de ça.

90 La Commission a commencé le mandat, la Commission a reçu son mandat le 10 janvier 2011. L'exercice a une durée de quatre (4) mois, donc au plus tard, le Bureau transmettra le rapport de la Commission au bureau du ministre au plus tard le 9 mai 2011.

95 Je vais passer rapidement avec vous à travers le processus, la procédure de ce soir. Il y a d'abord ces propos, par la suite je vais vous présenter les membres de l'équipe de la Commission, les personnes-ressources que nous avons invitées avec nous, de même que l'équipe du promoteur.

100 Par la suite, je vais inviter les requérants qui ont transmis des demandes d'enquête au ministre de venir devant nous faire lecture de leur demande, les requêtes qu'ils ont envoyées au ministre.

105 Par la suite, il y aura une pause de quinze (15) minutes durant laquelle il y a un registre qui sera ouvert en arrière de la salle où les citoyens qui désirent poser des questions pourraient aller s'inscrire; madame Marie-Claude Tanguay en arrière va vous inscrire sur un registre et on va prendre le registre pour inviter les citoyens à poser leurs questions.

110 J'ai oublié de vous dire que tout de suite après la lecture des requêtes, j'inviterai la MRC, le promoteur, à faire une présentation du projet naturellement. Par la suite, il y aura la pause, et on prendra les questions par la suite, au retour de la pause.

Les questions qui seront reçues, chaque participant aura droit à deux (2) questions, quitte à ce qu'on revienne par la suite pour se réinscrire, pour revenir si on a plus que deux (2) questions.

115 Je vous dis également que cette partie de l'audience est consacrée entièrement et exclusivement à fournir de l'information. Alors je vous invite à vous limiter à poser des questions; ce n'est pas le moment d'entendre vos avis et vos opinions par rapport au projet, on reviendra pour ça pour la deuxième partie de l'audience. Je vous dis tout de suite, ça va être le 15 février. Alors

120 pour l'instant, on va essayer d'avoir le plus d'éclairage possible à propos du projet à travers vos questions.

125 Naturellement, la Commission aura des questions également à poser, alors il va arriver que je vais poser des questions également. Dans la mesure, on va essayer de rester dans la continuité sans changer trop de sujet, mais il se peut que la Commission poserait des questions au-delà des questions qui sont posées par le public.

130 Je vais vous demander également de signaler à madame Poliquin en arrière votre intention, si vous avez l'intention de présenter un mémoire pour la deuxième partie de l'audience de le faire, à tout le moins de le faire le plus rapidement possible, comme ça on peut planifier notre travail par conséquent.

135 On vous invite également à nous transmettre ces mémoires au plus tard quatre (4) jours avant la date de la deuxième partie de l'audience, donc si on parle du 15 février, alors on aimerait bien avoir ces mémoires au plus tard le 11 février, histoire de nous permettre de les lire et de pouvoir nous entretenir avec vous correctement à propos de vos préoccupations et avis concernant le projet.

140 Vous avez également la possibilité de présenter un mémoire écrit sans nécessairement en faire une présentation durant l'audience, ce sera lu pareil et on en tiendra compte. Vous avez également la possibilité de faire une présentation orale sans mémoire écrit. Alors je vous invite également à signaler votre intention à cet égard à l'équipe de la Commission également.

145 Maintenant, durant la période que nous allons, pour la première partie de l'audience, la période où on va chercher toute l'information possible à propos du projet, il pourrait y avoir des questions pour lesquelles il y a pas de réponse immédiate, soit adressées au promoteur ou adressées aux personnes-ressources; la Commission compte évidemment recevoir l'information le plus rapidement possible, en général vingt-quatre (24) heures à quarante-huit (48) heures.

150 Naturellement, s'il y a des questions pour lesquelles la réponse exige plus de temps que ça, j'invite la partie concernée par la question à prendre contact avec la Commission pour s'entendre sur un délai raisonnable.

155 Toute l'information qui sera reçue, les réponses, les réponses qui viendront ultérieurement à l'audience, tout ça va être déposé évidemment, et l'information vous sera disponible pour fins de consultation et à temps pour que vous puissiez en tenir compte, si elle s'avère utile pour vous, pour la rédaction de vos mémoires.

160 Vous avez, en arrière de la salle, l'information sur le centre de documentation où toutes les documentations des travaux de la Commission portant sur le projet sont disponibles. Ils sont disponibles également au bureau du BAPE à Québec, à travers le site Web du Bureau également, et toute la documentation est disponible aussi et est déposée à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

165 Tout ce qui se dit ici est consigné dans des transcriptions par sténographie, et les transcriptions seront disponibles le plus tôt possible tout de suite, et alors elles feront partie également de la documentation portant sur le projet qui vous sera accessible.

170 Maintenant je vais, rapidement, vous présenter les gens qui nous accompagnent! Comme vous voyez, la disposition de la salle, à ma droite, il y a l'équipe du promoteur; à ma gauche, il y a l'équipe de la Commission et les personnes-ressources et les organismes et ministères que nous avons invités à titre de personnes-ressources pour répondre à nos questions.

175 J'inviterais maintenant le promoteur à se présenter s'il vous plaît. Monsieur Plante allez-y, présentez votre équipe!

PAR M. CARL PLANTE:

Bonsoir tout le monde, bonsoir monsieur le Commissaire.

180 Tout d'abord, nous avons plusieurs personnes qui accompagnent la MRC en tant que promoteur, qui nous accompagnent dans le cadre de ce projet-ci.

185 Peut-être, si je commence à ma droite, il y a Simon Lemieux, qui est le représentant de GROBEC qui est un organisme qui vise la gestion de l'eau par bassin versant, soit le bassin versant de la rivière Bécancour.

À ma droite immédiate, il y a monsieur Léo Ouellet qui est le responsable des cours d'eau et de l'écoulement des eaux pour la MRC de L'Érable.

190 À ma gauche, il y a madame Marie-Hélène Brisson qui est une représentante du consultant qui a été retenu pour l'étude de ce projet-ci, c'est la firme Genivar.

195 Et à mon extrême gauche, c'est monsieur Nicolas Guillemette qui est également de Genivar, plus spécifiquement responsable du dossier, c'est-à-dire du volet qui concerne l'hydrologie, l'ingénierie, etc.; madame Brisson, c'est plus le volet biologique, environnemental, etc.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci beaucoup. J'inviterais la table des personnes-ressources à se présenter.

PAR Mme ISABELLE NAULT:

Bonsoir. Isabelle Nault, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Direction des évaluations environnementales.

Je suis accompagnée de mon collègue Yves Rochon de la même direction, et de madame Julie-Anne Bourret qui est dans la salle, de la Direction régionale qui pourra répondre à des questions, si besoin il y a.

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

Bonjour. Nathalie Gélinas du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Trois-Rivières à la Direction de l'expertise.

PAR Mme SONIA TARDIF:

Bonsoir. Sonia Tardif, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Inverness.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci beaucoup. Alors je vais vous présenter maintenant l'équipe de la Commission! Alors à ma gauche, il y a monsieur Jonathan Perreault qui agit à titre d'analyste avec moi, comme équipe de la Commission.

Nous avons également en arrière madame Renée Poliquin qui assure la coordination administrative des travaux de la Commission; et madame Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication pour la Commission, c'est avec elle que vous allez signaler votre intérêt pour vous inscrire sur le registre pour les questions.

Nous avons également avec nous madame Denise Proulx qui assure la sténographie pour la transcription de la Commission. Et nous avons à remercier, pour l'organisation logistique de la salle, monsieur Daniel Buisson en arrière ici, et de même que monsieur Michel Guimond.

Maintenant, pour les questions et l'information, comme je vous ai dit, vous allez vous limiter à deux (2) questions, et on reviendra s'inscrire par la suite. Je vous invite également à éviter les

préambules; en fait, limitez-vous au strictement requis pour comprendre le contexte de votre question.

240 Alors encore une fois, pas d'opinion, pas d'avis à propos du projet, on va avoir tout le temps pour vous écouter par la suite à la deuxième partie de l'audience.

245 Il me reste un élément que j'aimerais clarifier avec vous! Il pourrait se trouver qu'on demande de l'information, on demande un document, et puis la partie qui détient cette information ou ce document, que ce soit le promoteur ou que ce soit un ministère ou un organisme public ou une autre partie, informe la Commission que l'information est confidentielle ou que le document en question est confidentiel.

250 On a une méthode pour gérer ça! Souvent parfois un document est confidentiel, mais l'information recherchée ne l'est pas. Alors on va clarifier un peu la situation.

255 Si effectivement la prétention à la confidentialité est maintenue, la partie qui détient cette information ou ce document aura à transmettre l'information ou le document pareil à la Commission, la Commission examinera le document et prendra une décision par rapport à la pertinence de l'information par rapport à son mandat et ses besoins, et prendra une décision.

260 La décision pourrait être une divulgation que l'information est pertinente à ses travaux, donc la Commission en ordonne la divulgation et le dépôt en tout ou en partie. Si c'est en partie seulement, le reste du document sera noirci ou retiré.

265 La Commission pourrait également décider que l'information n'est pas requise pour ses travaux et n'est pas pertinente à son mandat. Dans ce cas, le document sera retourné à la partie qui détient le document sans plus.

270 La décision de la Commission sur ce plan est exécutoire et on donnera normalement quarante-huit (48) heures à la partie qui détient le document avant d'exécuter la décision, de manière à permettre à la partie qui détient l'information la possibilité de décider de l'opportunité de chercher une révision judiciaire s'il y a lieu.

275 Alors voilà la procédure pour la gestion de l'information jugée confidentielle.

280 Nous avons assez souvent dans notre rôle, parfois la Commission, les travaux de la Commission, fournit l'occasion évidemment de comprendre mieux la nature des projets qui font l'objet des mandats, sur quoi ils portent exactement, les implications, les enjeux, etc. Et ça fournit par le fait même l'occasion d'un contexte de rapprochement entre les gens, entre le promoteur, entre les citoyens, ceux qui ont des préoccupations ou des soucis par rapport au projet.

Alors il arrive parfois que le contexte de ce rapprochement permettrait une meilleure compréhension entre les parties, alors ça fait partie également, on peut considérer ça comme une valeur ajoutée des travaux de la Commission, de rapprocher les parties concernées par un projet.

Alors si l'occasion offre la possibilité d'un tel rapprochement, bien ce serait tant mieux, et puis s'il y a une évolution par rapport au dialogue entre les parties prenantes de cet exercice qui s'installe, et puis aboutit à un rapprochement quelconque, ce serait tant mieux, et la Commission aimerait bien être informée de ça. Voilà!

Alors sans plus, je crois que j'ai bien couvert tous les éléments que je dois partager avec vous, alors sans plus, je vais inviter les requérants d'audience à lire leur requête.

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
GINETTE FONTAINE ET ALAIN ROSS**

PAR LE RESPONSABLE:

Alors j'invite madame Ginette Fontaine et monsieur Ross à venir faire lecture de leur requête d'audience qu'ils ont envoyée à monsieur le ministre devant moi ici. Asseyez-vous et présentez-vous, comme ça madame Proulx pourrait inscrire vos noms.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Alors Ginette Fontaine.

PAR M. ALAIN ROSS:

Alain Ross.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors on vous écoute madame!

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Alors suite à la rencontre d'information du 8 septembre 2010 au L'Invernois ici-même concernant le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness, nous nous questionnons encore sur les impacts "environnementaux" de ce projet.

Compte tenu de la proximité de notre puits de surface à moins de dix-sept mètres (17 m) des berges, du degré important d'érosion de notre portion de terrain sans enrochement, de la présence d'un important quai de ciment, d'un impact incertain sur la faune aquatique et la flore du lac Joseph, nous demandons une audience publique pour obtenir réponses à nos questions.

On nous dit que le niveau de l'eau augmentera d'environ trente-huit centimètres (38 cm) dans notre secteur. Ceci implique pour nous la submersion complète du quai en permanence, et ainsi l'augmentation de cette dangerosité pour les personnes circulant sur le lac. Que peut-on faire?

Lors des crues printanières, l'eau du lac s'approche facilement à moins de deux mètres (2 m) de notre puits de surface malgré l'escarpement prononcé de notre terrain dans ce secteur. Avec un niveau d'eau rehaussé, y a-t-il un risque de contamination de notre puits de surface?

Notre accès au lac correspond à une bande riveraine d'environ six pieds (6 pi) sans enrochement nous permettant la descente d'un canot et d'un pédalo. L'érosion est tellement importante depuis environ trois (3) ans que nous perdons environ deux pieds (2 pi) de terrain à chaque année. Que faire si le niveau d'eau augmente permettant ainsi une hausse de la navigabilité déjà présente?

La grosseur des bateaux ainsi que la force des moteurs est impressionnante sur un lac comme étant une rivière élargie. L'érosion sera-t-elle accentuée? La faune aquatique et la flore présentent autour du lac seront-elles affectées?

Les réponses obtenues lors de la séance d'information sont peu explicites, car le projet n'a pas vraiment évalué cet aspect, ce qui nous inquiète.

Pour toutes ces raisons, il nous est difficile d'adhérer à ce projet à moins que des solutions nous soient concrètement proposées.

Alors notre chalet se situe au 7040, chemin Houle à Saint-Ferdinand, nous sommes près du secteur 18 sur la carte.

PAR LE RESPONSABLE:

Ça termine votre requête qui a été envoyée à monsieur le ministre.

Juste une précision pour clarifier quelque chose. De quel quai il s'agit?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

C'est le quai qui est devant le chalet qui est là depuis plusieurs années, un gros quai de ciment, assez imposant, là.

360

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Est-ce qu'il est utilisé...

365

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

370

... il se prête à certains usages actuellement?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

375

Oui, oui.

PAR LE RESPONSABLE:

Comme quoi?

380

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

À la pêche entre autres...

385

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

390

... accoster le bateau, le canot.

PAR LE RESPONSABLE:

395

D'accord, très bien; d'accord, très bien. Merci beaucoup.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bienvenue.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LE RESPONSABLE:

Alors je vais inviter maintenant monsieur Plante à faire la présentation du projet rapidement.

PAR M. CARL PLANTE:

Oui monsieur le Commissaire. Tout d'abord, avant de débiter avec la présentation du projet, j'ai omis tout à l'heure de présenter monsieur Serge Roy de l'Association des riverains et riveraines du lac Joseph. C'est un des partenaires également de la MRC de L'Érable dans le projet, ainsi qu'évidemment les municipalités qui composent, les trois (3) municipalités qui sont concernées par le projet.

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien. Alors on vous écoute.

PAR M. CARL PLANTE:

Je laisserais la parole maintenant à madame Marie-Hélène Brisson de Genivar qui va débiter la présentation sur le projet.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

Bonjour.

PAR LE RESPONSABLE:

Excusez-moi, madame Brisson, j'ai oublié de vous dire que toutes questions et toutes réponses et tout ce qui se passe doit m'être adressé, pour éviter qu'il y ait des échanges latéraux entre les participants.

Alors allez-y madame Brisson.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

Donc la présentation va aller comme suit! Je vais vous présenter, en fait, une petite introduction. Il y a la justification du projet bien sûr, description du projet qui va être faite par mon collègue, les principaux impacts anticipés et la surveillance et le suivi environnemental qui est prévu dans le cadre du projet.

En termes d'introduction, bien sûr le projet, comme vous le savez, est assujéti à une étude d'impact sur l'environnement, étant donné que c'est un lac qui a une superficie de plus de deux cent mille mètres carrés (200 000 m²). Juste à titre informatif, le lac Joseph a environ sept virgule cinq millions de mètres carrés (7,5 M m²).

Le projet également doit recevoir une approbation du Centre d'expertise hydrique du Québec selon la Loi sur le régime des eaux et la Loi sur la sécurité des barrages.

La problématique observée! En fait pourquoi qu'on veut faire le projet du seuil du lac Joseph? La problématique qui est observée, c'est des bas niveaux d'eau. En période estivale dans le lac, principalement, ces observations-là ont été faites par les riverains entre autres, depuis environ une décennie.

Il y a également bien sûr, reliées aux bas niveaux, une perte de qualité de vie des utilisateurs du lac et une perte de superficie et d'habitats aquatiques de qualité pour les organismes aquatiques. Donc c'est sûr que quand on a des bas niveaux, on a moins d'espace à circuler pour les poissons, moins d'espace aussi en termes de navigabilité.

Concernant les causes de fluctuation des niveaux d'eau, en fait il y a eu un redressement, pour ceux qui connaissent déjà un peu la problématique du ruisseau Bullard, dans les années soixante, il y a eu un redressement du ruisseau qui a été fait. Ça l'a entraîné, en fait, en période de crue, des vitesses excessives dans le ruisseau Bullard qui a charrié beaucoup de sédiments à l'embouchure du ruisseau Bullard avec la Bécancour.

Donc à cet endroit, il y a eu une modification de la section de contrôle, donc du seuil naturel du lac, tout juste en amont de cette embouchure-là, donc il y a eu une modification du bouchon, si on pourrait dire, du lac, et la rivière, en fait, à cet endroit-là, la rivière Bécancour a fait un chenal préférentiel.

Étant donné qu'il y avait un amas de sédiments qui arrivait du ruisseau Bullard, elle s'est tassée, finalement, vers la gauche. Elle a eu un chenal préférentiel du côté gauche de la rivière qui a surcreusé le lit de la rivière, qui fait en sorte qu'en période d'étiage, on a tout simplement l'eau du lac qui s'écoule plus rapidement. Donc le bouchon est tout simplement enlevé.

Donc pour apporter une solution à ce problème, pour permettre d'avoir une plus grande quantité d'eau dans le lac en été, on va restaurer le seuil naturel du lac Joseph.

480 Cette volonté locale de rétablir les conditions optimales a été initiée en fait par l'Association des riveraines et riverains et par la suite, la MRC de L'Érable a été jointe à l'équipe, les municipalités locales, telles qu'Inverness, Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Ferdinand, et le Groupe de concertation de bassin versant de la zone de Bécancour, GROBEC.

485 Je vais maintenant céder la parole à mon collègue Nicolas Guillemette qui va vous présenter la description du projet.

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

490 Bonjour tout le monde, merci d'être ici.

Alors de mon côté, je suis chargé de l'étude hydraulique pour le projet du seuil, de la restauration du seuil naturel du lac Joseph.

495 Alors ici, sur la première diapo, je vais vous présenter premièrement le site d'étude. Donc on peut voir très bien ici, bon, sur la carte, avec le pointeur, je vais vous indiquer les principaux sites.

500 Ici, on a le ruisseau Bullard qui s'écoule de bas vers le haut comme ça, avec la position du seuil proposé, donc la localisation du seuil proposé.

Par la suite, on a le pont Mooney juste ici en amont. Donc il faut comprendre que le lac Joseph s'écoule de gauche vers la droite sur l'écran.

505 Et ceci représente tout le site d'étude sur lequel on a travaillé, donc jusqu'en aval du lac William, pour ceux qui connaissent bien aussi le lac William.

Donc ce qui est important de considérer aussi ici, c'est qu'il y a le lot touché qui est le 305-P, donc c'est important de le noter, c'est le seul lot qui est touché par le présent projet.

510 Donc ça vous donne un peu le site d'étude, la localisation des principaux éléments qu'on doit considérer ici.

Alors si on vient justement se replacer exactement à l'endroit où on a localisé le seuil proposé pour l'ouvrage qui est proposé pour le rehaussement des niveaux d'eau! Alors ici, on a

515 une photo qui vous présente, qui a été prise en 2008, qui permet de voir le site, à quoi ressemble, si vous voulez, la confluence entre le ruisseau Bullard et la rivière Bécancour.

Donc présentement, on a le ruisseau Bullard qui coule ici, donc à droite vers la gauche sur l'écran, et on a la rivière Bécancour qui coule aussi de droite vers la gauche sur l'écran.

520 On a les amas ici, les îlots de roches et de cailloux qui sont, si vous voulez, qui représentent bien que c'est bien une zone très dynamique à cet endroit-là, qui a beaucoup, si vous voulez, bougé dans les dernières années et qui se modifie un peu après chaque crue printanière.

525 Donc voici à quoi ressemble le site!

J'ai une autre photo ici qui représente juste un petit peu en amont; donc quand je parle en amont, je parle toujours un petit peu plus vers le haut, donc vers le pont Mooney, pour préciser. Et l'aval, on dirait de l'autre côté, donc dans le sens d'écoulement vers la gauche sur l'écran.

530 Donc ici, ce qui est intéressant, c'est qu'on vous présente exactement la section d'écoulement pour lequel le seuil, la construction du seuil, donc c'est la localisation qui a été retenue pour la construction du seuil.

535 Alors pourquoi ce site-là plus qu'un autre? Alors il y a deux (2) raisons principales. La première raison est strictement d'un point de vue hydraulique. Donc en termes de niveau d'eau, c'est qu'étant donné que ce seuil-là doit être construit pour rehausser les niveaux d'eau en période estivale, donc le but ultime, c'est de rehausser les niveaux d'eau en période estivale strictement, donc d'un point de vue hydraulique, notre étude hydraulique démontre très bien, ainsi
540 que l'étude qui a été faite par l'INRS en 2004, que la section de contrôle en période estivale, donc en période de basses eaux que vous avez durant l'été, c'est la section de contrôle du lac Joseph.

Alors qu'est-ce que j'entends par section de contrôle! Section de contrôle, si vous voulez, c'est l'entonnoir du lac, c'est le bouchon du lac, on pourrait utiliser ce terme-là, c'est la section qui va, dans le fond, contrôler le volume qui sort du lac Joseph.

545 Donc c'est cette section-là, c'est ce secteur-ci de la rivière qui va contrôler la vidange du lac Joseph. Donc pour des raisons hydrauliques, on vient travailler ici, la mise en place du seuil est ici pour ces raisons-là.

550 Parce qu'on sait très bien qu'en mettant le seuil là, on va pouvoir régulariser le lac Joseph. Donc ça, c'est la première raison.

Deuxième raison, une fois qu'on a déterminé ce secteur-là, alors là, il faut choisir un site
555 disons à plus ou moins quelques mètres, de dire OK, on va implanter un seuil à cet endroit-là.

Donc pour des contraintes de construction, des contraintes de coûts, des contraintes
d'entretien et d'accès au chantier, c'est cet endroit-là qui a été choisi ici, étant donné la largeur de
560 la rivière qui est tout à fait moindre par rapport au secteur plus en amont, donc on a une largeur
qui est beaucoup plus restreinte ici, donc moins de volume nécessaire pour la construction du
seuil évidemment.

On a des accès relativement faciles de chaque côté, parce qu'on devra travailler de chaque
côté, on verra plus loin, et donc tout ça mis ensemble, avec les raisons hydrauliques, font en
565 sorte, que pour les raisons de construction, d'ingénierie pour ce type d'ouvrage là, c'est ce site-là
qui a été choisi.

Alors ici, j'ai une vue en plan qui représente les plans tels que proposés en 2004. Alors
qu'est-ce qui est important d'observer, les éléments intéressants sur cette figure-ci!

570 Alors on a le ruisseau Bullard qui arrive ici vers le haut, qui coule comme ça, et on a la
rivière Bécancour qui s'écoule comme ça par ici.

On a les différents îlots de gravier qu'on a vus sur les photos précédentes. Et on a
575 l'ouvrage proposé.

Donc voici à quoi peut ressembler le seuil en enrochement qu'on propose. Donc c'est un
ouvrage qui va avoir environ cinquante mètres (50 m) de largeur dans la rivière, environ trois
mètres (3 m) de hauteur, et une largeur de trois mètres (3 m) en crête.

580 Quand je dis trois mètres (3 m) de hauteur, tout le monde pourrait penser, oh, c'est énorme,
ça va boucher la vue! Ce qu'il faut comprendre, c'est que le trois mètres (3 m), c'est qu'on a
environ peut-être deux mètres (2 m), environ deux mètres (2 m) qui est encastré dans le lit de la
rivière, qu'on ne voit pas, qui va donc être souterrain, et donc ça nous permet de faire une retenue
585 d'eau adéquate pour ce qui recherché.

Donc je vais vous montrer dans ce qui suit, les photos, à quoi peut ressembler un tel
ouvrage.

590 Finalement, sur cette figure-ci, qu'est-ce qui est important de voir aussi, c'est qu'il y a des
protections en enrochement qui sont faites de chaque côté de l'ouvrage. Pourquoi des
protections en enrochement, parce qu'on sait très bien que ce type d'ouvrage là, on est dans une
zone dynamique, on le sait, ça a été bien étudié aussi par l'étude de l'INRS, et donc pour assurer

la pérennité, la stabilité d'un ouvrage hydraulique comme ça, on n'a pas le choix de s'assurer d'avoir des protections en enrochement, pour éviter que la rivière vienne contourner d'un côté ou l'autre cet ouvrage-là, et mettre en péril l'ouvrage.

Alors comme je vous disais, ici, j'ai sorti quelques exemples à quoi peut ressembler un seuil en enrochement.

Donc quand je vous dis que c'est un ouvrage qui va avoir trois mètres (3 m) de haut, bien, vous voyez très bien qu'il y a environ deux point cinq mètres (2,5 m) en dessous, puis on fait seulement voir la crête de cet ouvrage-là dans la rivière.

Donc moi, je crois que cette figure-là ici, cette photo-là illustre beaucoup mieux que les deux (2) autres, mais qui sont quand même très représentatives, mais celle-ci est quand même pertinente, puisqu'elle montre exactement la largeur de crête d'environ trois mètres (3 m) faite avec les enrochements, avec les protections en enrochement que je vous parlais sur chacune des rives de la rivière.

Donc voici à quoi pourrait ressembler le seuil proposé au site que je vous ai présenté précédemment.

Alors ici, on présente un profil longitudinal de l'ouvrage. Alors qu'est-ce qu'il faut comprendre sur cette image-là, c'est comme si on était, nous, en plein milieu de la rivière puis qu'on était dans le sens de l'écoulement, et donc on regarderait vers l'aval, donc vers le bas. On serait dans la rivière, on verrait ce profil longitudinal là du seuil.

Et donc en rive droite, on a une crête d'enrochement qui est à la même élévation qu'en rive gauche. Cependant, on sait très bien qu'en rive droite, le seuil va être enfoui dans le lit de la rivière, mais à cet endroit-là, comme on a vu sur les photos, il y a déjà des îlots rocheux. Donc le seuil va être moins visible du côté droit de la rivière que du côté gauche.

Si on regarde ici, la ligne pointillée en noir représente le lit de la rivière. On sait qu'en rive gauche, il y a déjà un chenal qui s'est formé au fil des années, comme Marie-Hélène expliquait. Donc à cet endroit-là, évidemment, le seuil va être un petit peu plus visible, on va voir la crête, mais il va être à la même élévation qu'en rive droite. C'est juste une question de visibilité.

Mais comme vous avez vu sur la photo, c'est simplement des roches, donc c'est pas vraiment nocif côté visuel, si vous voulez.

Alors description du projet! Je reprends un peu ce que je viens de décrire. Alors enrochement des berges de part et d'autre du seuil, comme on a dit, pour assurer la stabilité. C'est une question de pérennité de l'ouvrage, de vie utile de l'ouvrage.

635

Revégétalisation des hauts de talus. Je pense que c'est important aussi, quand on fait ce type d'ouvrage de protection contre l'érosion, de venir par la suite revégétaliser.

640

Pour ce qui est de la construction, ici, on fait juste indiquer qu'on aura besoin d'ouvrages de dérivation temporaire, qu'on appelle dans le jargon des batardeaux qui sont des ouvrages qui permettent de venir en quelque sorte couper l'écoulement de la rivière pour être en mesure de travailler dans la rivière et de construire ce seuil-là.

645

Donc ce type d'ouvrage là est nécessaire. C'est des ouvrages qui sont temporaires, seulement durant la durée des travaux.

650

Pour ce qui est de l'accès pour la construction des ouvrages! Bon, en ce qui concerne l'accès pour la construction des ouvrages, on considère que ça va être localisé en rive gauche et en rive droite.

655

Donc pourquoi localiser des deux (2) côtés? Pour les trois (3) raisons qui sont évoquées ici. C'est nécessaire d'effectuer une protection des rives de chaque côté évidemment de la rivière, pour les raisons que je vous ai évoquées plus tôt.

660

Donc ça, le fait de vouloir protéger de chaque côté, c'est préférable de venir travailler avec la machinerie de chaque côté de la rivière, pour éviter une augmentation de la circulation dans le lit de la rivière, diminuer les sédiments en suspension pendant les travaux. Si la machinerie peut, de la berge, faire les travaux, au lieu d'être dans la rivière, évidemment c'est préférable quand on arrive pour faire des demandes d'autorisation environnementale pour travaux en rivière.

665

Et si jamais pendant les travaux, on a des précipitations fortes, puis que la rivière deviendrait en crue, qu'on aurait un coup d'eau comme on dit, alors l'écoulement serait plus effectif si on peut travailler à partir de la rive avec la machinerie au lieu d'avoir la machinerie dans le lit de la rivière. Évidemment ça facilite ce côté-là, disons que c'est moins risqué.

670

Et pour ce qui est de ces deux (2) accès là, on a déjà des accès qui sont à compléter de chaque côté.

Alors la période des travaux! On considère que c'est des travaux qui dureraient environ un mois. Donc pendant un mois, il y aurait des travaux en rivière pour la construction et aussi pour la protection des rives comme on indiquait plus tôt.

675 Ici, qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est que la construction pourrait se tenir entre le 15 juin et le 15 septembre. Donc c'est pas une durée de trois (3) mois, mais c'est plutôt entre le 15 juin et le 15 septembre; c'est la période la plus pertinente pour effectuer les travaux en rivière, étant donné les bas niveaux d'eau.

680 Le coût des travaux, un estimé qui a été fait à cent trente mille (130 000 \$), environ cent trente mille dollars (130 000 \$). Évidemment ce coût-là pourra être précisé davantage lorsqu'un entrepreneur pourra soumissionner pour ces travaux-là, d'après les plans proposés. Donc voici l'estimation pour le coût des travaux.

Je laisse la parole à Marie-Hélène!

685 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:**

Concernant les principaux impacts anticipés! En fait, bien sûr l'effet recherché au niveau du lac, c'est bien sûr l'augmentation de la navigabilité dans le lac. Ça va être bien sûr un impact positif, lorsqu'on a un rehaussement d'environ un pied (1 pi) d'eau dans le lac en période estivale, donc en été lorsque vous faites de la pêche, etc.

690 Concernant la navigabilité de la rivière au niveau du seuil! Bien sûr, au niveau du seuil, en période d'étiage, donc en période de basses eaux, lorsqu'il y a pas beaucoup d'eau dans le lac, au niveau du seuil, il va y avoir probablement un sentier de portage qui va devoir être fait.

695 Concernant le sentier de portage, en fait ça va être du côté droit de la rivière. Je vais vous montrer une petite photo qui vous permet de voir un peu. Je sais pas si vous replacez un peu le secteur, pour ceux qui restent dans le coin. L'emplacement du seuil, c'est la même photo que tantôt, c'est l'emplacement proposé du seuil.

700 Le sentier de portage qui est proposé, ça, ça a été pris en septembre 2008, donc ce sont des basses eaux estivales. Donc l'emplacement du seuil, vous avez le sentier de portage. Vous avez tout simplement à arrêter de ce côté-ci avec le canot ou le kayak, transporter votre canot quelques mètres, votre kayak de quelques mètres, et rembarquer dans la rivière, continuer votre navigabilité.

705 Donc c'est un exemple, ça aussi c'est une autre photo que nous avons montrée. Cette vue est un petit peu plus en aval, donc un peu plus vers les chutes, pour ceux qui connaissent un peu le secteur. On regarde vers le pont Mooney.

710 Donc vous avez le seuil ici, juste pour illustrer tout simplement le sentier qui pourrait être fait de portage du côté droit de la rivière.

Et bien sûr, signalisation adéquate avec peut-être un panneau conforme à Transports Canada, pour indiquer qu'il y a un sentier de portage possible de ce côté-là.

715 Concernant le bruit durant la période de construction! Bon, je sais que ça a déjà été soulevé. Le bruit concernant la période de construction, je tiens à préciser que les constructions vont être seulement du lundi au vendredi. Donc la fin de semaine, il y a pas de construction. C'est de sept heures (7 h) à dix-neuf heures (19 h).

720 Et mon collègue tantôt parlait de quatre (4) semaines de construction, grosso modo, en termes de camionnage, donc de camions qui circulent dans le chemin de la rivière Bécancour, grosso modo, c'est environ dix (10) jours qu'il va y avoir une circulation. Donc dix (10) jours d'un côté, dix (10) jours de l'autre côté de la rivière, donc vingt (20) jours au total environ de circulation de camions, sur semaine, pas la fin de semaine. Juste pour vous donner une certaine précision.

725 Et il va bien sûr y avoir un avis à la population lors du début des travaux.

Concernant les risques pour la sécurité publique dus à la présence de machineries, ça, c'est seulement durant bien sûr les travaux. Bien sûr tout ce qui est machinerie, il y a le respect des codes, les normes, les règlements relatifs à la santé et sécurité au travail, et bien sûr une

730 signalisation routière adéquate qui va être très importante au niveau du chemin Hamilton et du chemin de la rivière Bécancour.

Concernant les limites des propriétés riveraines! Je tiens à préciser que c'est un impact qui a été considéré nul. Donc il y aura aucun rehaussement de niveau d'eau en période de crue.

735 Donc les limites de vos terres vont rester les mêmes.

Pour ça, je vais demander à Nicolas de préciser avec l'étude hydraulique, quelques détails qui vont vous prouver le tout.

740 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

Rebonjour! Cette fois-ci, bon, concernant, évidemment un élément très important du projet, le rehaussement des niveaux d'eau. Donc essayons de faire la lumière là-dessus tout le monde!

745 Donc ici, je vous présente premièrement, on avait un peu la même photo au début, qui présente le site d'étude et qui représente des sections de rivière qui ont été utilisées pour construire un modèle hydraulique qui est utilisé, pour justement quantifier le rehaussement des niveaux d'eau comparativement aux conditions actuelles que vous avez présentement dans le lac, et en conditions futures, et d'être en mesure de comparer ces niveaux-là pour différents endroits

750 le long du lac Joseph et aussi dans le tronçon entre le seuil et le pont Mooney.

Donc ici, ça représente bien les sections qui ont été utilisées pour la construction du modèle hydraulique. Et ici, on est un peu plus en amont. Vous avez le lac William ici, donc vous voyez qu'on s'est rendu jusqu'à la sortie, à l'exutoire du lac William.

755

Donc sur cette photo-là, je crois que c'est un élément très important, j'aimerais avoir toute votre attention pour cette diapo-là. Donc premièrement, ce qu'on explique, voici le profil du cours d'eau actuellement. Voici le profil du cours d'eau en conditions futures.

760

Alors ici, on a la limite du cours d'eau avec votre bande riveraine, donc votre terrain qui est délimité par rapport aux hautes eaux.

765

Qu'est-ce qu'on entend par hautes eaux! C'est le niveau d'eau que vous retrouvez au printemps ou à l'automne quand vous avez des fortes précipitations, lorsque le lit de la rivière, disons, est considéré haut. Vous allez me dire qu'il y a différentes gammes possibles là-dedans, mais c'est un débit moyen que vous retrouvez au printemps ou plus tard en automne.

770

Et donc, par ailleurs, le niveau des basses eaux, qu'est-ce que le niveau des basses eaux? C'est le niveau d'eau aussi moyen que vous retrouvez pendant la saison estivale. La saison estivale, disons que c'est juin jusqu'à la fin septembre.

Les niveaux que vous retrouvez dans la rivière à ce temps-là de l'année, les niveaux moyens représentent ici les basses eaux.

775

Donc dans certains cas, en effet, il y a des étés plus pluvieux, moins pluvieux, mais c'est un débit moyen sur lequel on se base ici. On pourra rentrer en détail plus tard.

780

Donc qu'est-ce qui est important de remarquer sur cette photo-là, c'est que le niveau des hautes eaux, donc la crue zéro-deux (0-2) ans qu'on utilise dans le jargon, donc les hautes eaux présentement dans la rivière Bécancour et dans le lac Joseph et les hautes eaux en conditions futures, lorsque le seuil sera construit, vous voyez, c'est exactement le même niveau. Donc il y a aucune influence de rehaussement de niveau d'eau de la part du seuil qui sera construit pour des niveaux de hautes eaux.

785

Donc votre limite de bande riveraine demeure exactement la même.

790

Donc par contre, nous, ce qui est souhaité, c'est rehausser les niveaux d'eau pendant la période estivale. Donc l'élévation du seuil, la construction de l'ouvrage fait en sorte qu'on va venir rehausser le niveau de ces basses eaux là durant la saison estivale, durant la saison où les gens veulent profiter du lac.

Donc on voit très bien, si vous voulez, la différence entre les deux (2), en conditions actuelles et conditions futures.

795 Alors si vous me permettez peut-être de faire une analogie pour vous faire comprendre encore mieux! Certains vont se demander pourquoi, lorsque le niveau de l'eau, le volume dans le lac est important, j'ai pas de rehaussement, donc comme c'est démontré sur cette figure-ci.

800 Alors je vous donnerais l'analogie que par exemple, si je prends une brique, une brique qu'on utilise pour la construction des maisons, puis je viens la déposer ici dans la cruche d'eau que j'ai devant moi, probablement que le niveau d'eau va remonter d'environ un pouce (1 po) dans la cruche en effet. Donc la cruche d'eau représente le volume du lac en étiage, le volume du lac qu'on retrouve durant l'été, qui est beaucoup moindre que le volume du lac qu'on retrouve au printemps et en période de crue.

805 Alors si je prends cette même brique là et je viens la mettre dans une piscine de vingt-sept pieds (27 pi), une piscine hors terre de vingt-sept pieds (27 pi) que vous connaissez tous, alors vous savez très bien qu'une brique dans un tel volume va aucunement changer le niveau d'eau de votre piscine.

810 Donc c'est un peu l'idée. Dans le sens où le seuil, lorsque le volume du lac Joseph est bas, va nous permettre de rehausser. Lorsque le volume du lac Joseph est à un certain seuil, atteint un certain seuil, alors ces hautes eaux là ne sont pas changées entre les conditions actuelles et les conditions futures. Donc le volume est assez important dans le lac pour qu'il n'y ait plus d'influence du seuil de l'ouvrage.

815 Donc c'est une façon d'expliquer les choses puis de voir. Donc c'est ce qui est important de retenir. Donc aucun rehaussement pendant la période de crue.

820 Finalement, je termine avec ça! Parlons des valeurs. J'invite les gens, il y a un tableau à l'arrière juste ici à votre droite qui présente toutes les valeurs de rehaussement pour trois (3) différentes conditions hydrauliques qu'on retrouve dans la rivière Bécancour puis dans le lac Joseph, qui vous donne, dépendamment de la situation de la localisation de votre propriété, qui vous donne les rehaussements à considérer chez vous pour votre propre propriété et votre terrain.

825 Donc si vous avez plus de questions à ce niveau-là, on pourra travailler avec cette carte-là par la suite.

830 Donc je reviens à Marie-Hélène, merci.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

835 Donc pour revenir aux impacts anticipés! Concernant la qualité de l'eau, en fait, tous les impacts anticipés ici qui sont présentés, en majorité c'est durant la période de construction uniquement.

840 Donc en termes de qualité de l'eau, on peut appréhender peut-être une légère augmentation des matières en suspension dans l'eau lors de la construction, et également un léger risque de déversement accidentel du fait de l'utilisation de machineries, déversement accidentel d'hydrocarbures du fait de l'utilisation de machineries pour la construction même du seuil.

845 Par contre, afin d'atténuer tout cet impact-là, il y a bien sûr toujours un plan d'action de l'entrepreneur qui est exigé. Donc l'entrepreneur doit fournir toutes les interventions qu'il prévoit faire pour éviter d'avoir des matières en suspension dans la rivière, entre autres il y a des possibilités d'installer des barrières de géotextile, des membranes géotextiles pour éviter d'avoir justement des talus qui ont été remaniés, qu'il y ait du sable ou des sédiments qu'il y ait dans la rivière.

850 Autre exemple, en termes de déversement accidentel d'hydrocarbures, il y a possibilité d'installer une estacade flottante, qui sont des genres de boudins absorbants qui sont installés en aval de l'ouvrage, donc un peu plus loin de l'ouvrage; si jamais il arrive un déversement accidentel, tous les hydrocarbures sont récupérés de cette manière.

855 Donc il y a toujours des mesures d'atténuation possibles qui peuvent être appliquées. Ce sont des mesures d'atténuation standards.

860 Ensuite, concernant les habitats aquatiques, bien sûr les travaux vont se dérouler, tel que mon collègue l'a dit, du 15 juin au 15 septembre, dans cette période-là environ. On a parlé de quatre (4) semaines, c'est environ vingt (20) jours de transport de matériaux.

865 Du 15 juin au 15 septembre, bien sûr c'est une période d'étiage, une période de basses eaux, c'est plus facile de faire les travaux, mais c'est également une période qui protège en fait l'omble de fontaine, qui est un poisson qu'on retrouve dans la rivière. Donc cette période-là permet de protéger tout le cycle vital de l'omble de fontaine, des salmonidés.

870 Donc il y a également la restauration de l'état naturel de tous les secteurs remaniés. Donc tout ce qui a été touché par les travaux, en termes de machineries, etc., des sols qui ont été bougés, des plantes qui ont été enlevées, va être restauré à l'état naturel. Donc on va replanter, on va remettre, on va stabiliser, etc.

Puis en termes d'après construction, pour les habitats aquatiques, bien sûr on a considéré que c'est un impact qui est nul, parce que le poisson va pouvoir réutiliser l'espace où le seuil est situé, étant donné que c'est un seuil qui est à fleur d'eau. Donc c'est un seuil qui est dans l'eau, puis c'est un enrochement qui est naturel.

Concernant la circulation du poisson, bien sûr la construction du seuil, en phase de construction, c'est fait en deux (2) phases pour permettre la circulation du poisson d'un côté lorsqu'on travaille de l'autre côté, et vice-versa.

Et concernant à long terme l'emplacement du seuil, au seuil même, bien sûr à une certaine période de l'année, en été, il y a environ cinq pour cent (5 %) du temps en période estivale, la circulation du poisson pourrait être légèrement enfreinte, il pourrait ne pas y avoir de circulation de poisson au-dessus du seuil, mais ça, c'est seulement cinq pour cent (5 %) du temps en période estivale. Le reste du temps, la circulation, la migration du poisson n'est pas entravée.

Concernant les amphibiens et reptiles, bien sûr, et la végétation, c'est également au moment de la construction seulement. Les amphibiens et reptiles et végétation, c'est surtout relié aux chemins d'accès.

Donc lorsqu'on va améliorer les chemins d'accès ou prolonger les chemins d'accès, bien sûr on va restreindre au maximum les déplacements de la machinerie, puis on va tout simplement, comme j'ai dit tantôt, restaurer à l'état naturel tous les secteurs qui ont été perturbés, faire des plantations d'arbres, arbustes, etc., pour les secteurs qui ont été déboisés.

Concernant le programme de surveillance et suivi environnemental! Pour la surveillance, bien sûr, tous travaux en rivière, en lac, des travaux qui pourraient avoir un impact sur l'environnement doivent être surveillés. Donc on va avoir une surveillance sur le terrain pour être sûr qu'il y ait l'application de toutes les mesures d'atténuation qui sont prévues.

Et pour le suivi, en fait, on suggère la poursuite de la prise des mesures de niveaux d'eau qui sont sous le pont du chemin Hamilton, le pont Mooney; il y a une règle, on suggère de continuer la prise des mesures.

Bien sûr, il va falloir s'assurer que la règle soit bien appliquée au nouveau pont Mooney qui va être reconstruit par le MTQ, normalement, je crois, au courant de l'été de cet été. Je crois que c'est peut-être même déjà fait ou c'est en voie d'être fait.

Alors nous avons fini la présentation.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci beaucoup. Ça termine votre présentation.

915 Alors on va prendre une pause durant laquelle madame Tanguay aura le registre où vous pouvez aller vous inscrire.

Mais avant qu'on passe à la pause, j'ai oublié de vous dire deux (2) éléments s'il vous plaît!

920 Le premier élément concerne le fait que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens, et ça nous est très important de savoir vos réactions par rapport aux services que le Bureau offre. Alors vous avez un questionnaire près de vous sur les chaises, sinon en arrière, ça nous serait d'une très grande utilité de pouvoir remplir ce questionnaire et le remettre à l'équipe de la Commission en arrière.

925 Deuxième chose, je vous ai parlé de la gestion de l'information qui fait l'objet d'une prétention à la confidentialité, si vous avez également un document que vous estimez pertinent aux travaux de la Commission, mais vous n'êtes pas sûr si ce document est confidentiel ou pas, alors contactez l'équipe de la Commission, madame Poliquin, on va pouvoir vous faciliter la tâche sur ce plan-là. Alors quand vous n'êtes pas sûr de la nature de l'information que vous aimeriez transmettre à la Commission, parlez-en avec l'équipe de la Commission avant.

930 Sur ce, allons à la pause, et là, on reprendra dans quinze (15) minutes, et madame Tanguay va prendre vos noms. Merci beaucoup.

935

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

940

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES THÉRIAULT**

945

PAR LE RESPONSABLE:

On va reprendre. Maintenant, c'est le moment pour recevoir vos questions et les questions que la Commission aurait à poser également.

950

Comme premier intervenant, j'invite monsieur Jacques Thériault à venir partager ses questions avec nous.

Alors bonsoir monsieur Thériault.

955

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

Bonsoir monsieur.

960

PAR LE RESPONSABLE:

On vous écoute. Votre première question!

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

965

Oui. Disons que dans les plans et devis de l'avis de projet qui a été réalisé en septembre 2004, puis mis à jour en avril 2005, les documents qui sont déposés au BAPE présentement, le niveau d'élévation au centre du seuil est de cent quatre-vingts mètres (180 m). Le niveau au-dessus de la mer.

970

PAR LE RESPONSABLE:

Oui, d'accord.

975

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

Alors que dans l'étude portée à notre attention, le niveau est de cent quatre-vingt-treize mètres (193 m) pour le même point de contrôle, avec le même seuil et le même plan d'ingénieur.

980

Comment expliquer une telle différence de niveau, douze mètres (12 m) entre ces deux (2) études portant sur le même projet?

PAR LE RESPONSABLE:

Pourtant, on raconte que le niveau de mer monte! Du moins monsieur Al Gore!

Bon, alors monsieur Plante, la question est posée.

PAR M. CARL PLANTE:

Oui. Je transférerais la question de monsieur Thériault à monsieur Guillemette de Genivar.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord.

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

Je me retire, quoi?

PAR LE RESPONSABLE:

Non, non, vous allez être mon invité pour un bout de temps!

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Bonjour monsieur. Alors d'emblée, la question est très pertinente. Je vois juste une chose.

PAR LE RESPONSABLE:

Monsieur Guillemette, adressez-vous à moi s'il vous plaît.

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Ah, excusez-moi, excusez-moi!

PAR LE RESPONSABLE:

Je vous en prie.

1020

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Alors monsieur le Commissaire, je vais répondre à monsieur.

1025

D'emblée, c'est très pertinent de la part de monsieur, je crois qu'il y a peut-être eu des erreurs sur les élévations sur les plans de transcription. Parce que c'est sûr que treize mètres (13 m) de différence, on s'entend qu'il y a une erreur à quelque part. Je suis tout à fait d'accord avec ça.

1030

J'ai pas d'autres arguments. Il faudrait faire une vérification très facilement pour vous confirmer laquelle des deux (2) est la bonne. Je crois que c'est cent quatre-vingt-treize (193 m) qui sont les cotes géodésiques pour ce projet-là.

PAR LE RESPONSABLE:

1035

Voulez-vous nous préciser la bonne réponse à la fois pour les générations futures, par rapport à la question de comment nous nous plaçons par rapport au niveau de la mer et tout ça.

1040

Alors si vous avez quelque chose de définitif par la suite, rappez-le à la Commission s'il vous plaît.

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Ça marche.

1045

PAR LE RESPONSABLE:

Merci. Monsieur Thériault, votre deuxième question!

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

1050

En fait, moi, j'ai toute une série de questions que je vais vous soumettre dans un document que je vais déposer à la prochaine réunion.

1055

Maintenant, étant donné que je suis en voyage pour le 15 février, je pourrai pas être ici pour exposer mon document, mais je vais vous le déposer.

PAR LE RESPONSABLE:

1060 D'accord, entendu. Je le dis aussi pour tout le monde, vous avez jusqu'à une semaine à partir d'aujourd'hui pour continuer à nous envoyer des questions par écrit à la Commission.

Évidemment, la Commission retient les questions qu'elle juge pertinentes à ses travaux. Voilà.

1065 Vous n'avez pas d'autres questions pour le moment?

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

1070 Oui, j'ai d'autres questions.

PAR LE RESPONSABLE:

Allez-y avec une deuxième question!

1075 **PAR M. JACQUES THÉRIAULT:**

Je vais ramasser toute la soirée! Sur quel propos voulez-vous que – ah, j'ai huit (8) points en fait qui sont à soulever sur lesquels on peut se poser des questions.

1080 En fait, tant qu'à ça, je suis aussi bien de commencer par le premier! Commencer par le choix du site.

PAR LE RESPONSABLE:

1085 Oui.

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

1090 Alors en fait, j'ai lu toute la documentation qui a été déposée au BAPE. J'ai lu aussi la documentation qui était ailleurs, à l'INRS à Québec, et puis je constate d'abord, dans un premier temps, que le terme seuil, en fait, tout le monde parle d'un seuil, mais moi, quand je parlais du projet, on dit, c'est un seuil, c'est pas un barrage.

1095 Mais au niveau du ministère du Développement durable, c'est un barrage. Puis c'est pas un barrage à faible contenance, c'est un barrage à forte contenance. C'est pas la même chose.

PAR LE RESPONSABLE:

1100 D'accord. Voulez-vous que je prenne la question et qu'on demande des clarifications de la part du ministère?

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

1105 Non, moi, regardez, je veux pas récupérer, prendre le plancher toute la soirée!

PAR LE RESPONSABLE:

1110 Non, mais de toute façon, nul n'est censé occuper le plancher toute la soirée, alors ça va, rassurez-vous!

On va prendre ça comme une deuxième question, et puis la Commission va attendre les autres questions que vous aurez à nous envoyer.

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

1115 OK. C'est un barrage à forte contenance...

PAR LE RESPONSABLE:

1120 On va entendre qu'est-ce qui est seuil pour le ministère, qu'est-ce qui est barrage, c'est quoi les distinctions, etc.

Alors madame Nault, est-ce un barrage, est-ce un seuil?

1125 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

1130 Oui, en fait, selon les terminologies utilisées, le seuil qui est présentement à l'étude est considéré comme un barrage au niveau du ministère. C'est un barrage considéré à forte contenance, étant donné que c'est une hauteur supérieure à deux point cinq mètres (2,5 m), puis on a une retenue de plus de trente mille mètres cubes (30 000 m³) d'eau.

1135 Maintenant, il y a différents niveaux; c'est des niveaux, dans le fond, de conséquence qui sont étudiés. Donc ces différents niveaux là gèrent un peu comment on va entretenir le barrage, etc.

Donc c'est pas nécessairement qu'on a un barrage déterminé comme à forte contenance qui va être nécessairement un barrage à haut niveau de conséquence.

PAR LE RESPONSABLE:

1140

Alors pour vous, c'est un barrage à?

PAR Mme ISABELLE NAULT:

1145

Pour l'instant, le barrage est sous analyse éventuellement par le CEHQ, le Centre d'expertise hydrique du Québec qui va pouvoir évaluer par la suite le niveau de conséquence de ce barrage-là.

PAR LE RESPONSABLE:

1150

D'accord. Y compris défaillance, etc.?

PAR Mme ISABELLE NAULT:

1155

En cas de rupture, exactement, s'il y a des études qui doivent être faites en cas de rupture sur l'onde de submersion, etc.

PAR LE RESPONSABLE:

1160

Très bien. Alors il y a une concordance de points de vue semble-t-il, alors très bien.

J'aimerais peut-être à ce moment continuer la question avec monsieur Plante et votre équipe.

1165

Dans l'étude, avez-vous évalué les probabilités de défaillance quelconques ultérieurement, des pertes de capacité de rétention, etc., et les probabilités de conséquences de ça, ou pour vous, c'est une question qui n'a pas été abordée dans la caractérisation du projet et ses impacts?

PAR M. CARL PLANTE:

1170

Monsieur le Commissaire, je transférerais la question à monsieur Guillemette de Genivar.

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1175 Alors monsieur le Commissaire, en effet, cette question-là a été évoquée de la part du ministère, probablement du Centre d'expertise hydrique. Donc ce que mademoiselle Nault avançait est exact, dans le sens où oui, on peut catégoriser un ouvrage en disant, c'est faible ou moyenne ou forte contenance.

1180 Par la suite, on est en mesure d'établir si en cas de rupture de cet ouvrage, on va avoir des conséquences faibles, moyennes, élevées ou critiques, disons, basées sur certains éléments comme la population qui demeure en aval de cet ouvrage-là...

PAR LE RESPONSABLE:

1185 Non, je comprends tout ça. Pour vous, vous avez fait cette caractérisation?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1190 Oui, j'en arrive. Alors on a fait la caractérisation.

1195 Ce qui est important de comprendre, c'est que durant la période estivale, la retenue d'eau en amont du barrage de l'ouvrage qui est la retenue où on doit considérer cette valeur-là de la part du CEHQ, c'est ce qu'ils nous disent d'utiliser comme valeur, donc cette valeur-là est de un point vingt-cinq mètre (1,25 m).

1200 Donc en cas de rupture d'un ouvrage comme ça qui, en période estivale – souvent, on considère des cas de rupture en période de crue, etc., donc là, c'est un seuil qui, en période estivale, il y a une retenue de un point vingt-cinq mètre (1,25 m), parce qu'en période de crue, il y a pas de retenue, ce seuil-là, parce qu'il est pas considéré, si vous voulez, comme un barrage pour des conditions de hautes eaux. On pourra revenir, je veux pas tomber dans cette question-là.

1205 Donc lorsqu'on simule un bris de barrage, si vous voulez, avec une retenue de un point vingt-cinq mètre (1,25 m), lorsque par exemple un tremblement de terre arrive et le seuil s'effondre complètement, alors si vous voulez, on a comme un point vingt-cinq mètre (1,25 m) d'eau qui va partir vers l'aval et qui va se propager dans le lit de la rivière.

1210 Et ce qu'il faut comprendre, c'est que les élévations qu'on va atteindre en termes de niveaux d'eau, en considérant cette vague d'un point vingt-cinq mètre (1,25 m) là, vont être un mètre (1 m) inférieur par rapport au débit de crue moyen qu'on a à chaque année.

Donc si on prend le niveau d'eau qu'on a en crue sur la rivière Bécancour, moyenne, on a un niveau d'eau un mètre (1 m) plus haut que cette élévation-là qui serait considérée en cas de rupture.

1215

Donc pour ces raisons-là, la rupture d'un tel barrage est jugée minimale.

Puis en plus, étant donné que ça atteint pas les plaines inondables, pour la raison que je viens de dire, on n'a aucune propriété ou riverain qui serait touché par un éventuel bris de barrage.

1220

Donc pour ces raisons-là, c'est considéré minimal comme conséquence.

PAR LE RESPONSABLE:

1225

D'accord. Madame Brisson!

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

Je veux juste m'assurer, je suis pas certaine si, monsieur le Commissaire, si Nicolas a bien précisé que le un mètre (1 m) de différence, c'est bien un mètre (1 m) plus bas que le niveau de crue qu'on observe à chaque année qui va être observé en fait, si jamais on a un bris de barrage.

1230

PAR LE RESPONSABLE:

1235

On l'a compris dans le contexte de la présentation tout à l'heure.

Et dans ce cas, pendant la période des hautes eaux, l'ouvrage en question, la question de pression hydrostatique, etc., etc., la probabilité que ça perde son intégrité structurale, vous avez examiné ça, et la probabilité que cela arrive est?

1240

Avez-vous évalué la probabilité que ça arrive?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

On n'a pas associé une probabilité directement, de dire c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de probabilité.

1245

Pourquoi, parce que dans les règles de l'art, il y a aucune statistique qui est faite pour ce genre d'ouvrage là.

1250

Ce qu'on fait, c'est plutôt d'utiliser différentes conditions hydrauliques et de simuler ce bris de barrage là.

Mais dans ce cas-ci, étant donné qu'on parle d'un point vingt-cinq mètre (1,25 m) de rehaussement, il y a pas de simulations hydrauliques qui ont été faites.

Par contre, on sait très bien qu'avec un point vingt-cinq mètre (1,25 m) d'eau, on est sous l'élévation du niveau des hautes eaux, donc d'environ un mètre (1 m). Donc on sait assurément qu'on n'aura pas des conséquences, pourquoi, parce que ce niveau-là est enregistré durant l'année de toute façon.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors même s'il y a rupture, les conséquences ne peuvent pas être pires que la période de crue?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Tout à fait, tout à fait.

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien. Alors monsieur Thériault, voici pour les deux (2) questions.

La Commission recevra avec reconnaissance le reste de vos questions d'ici une semaine. Puis on espère pouvoir vous voir quand même à la deuxième partie.

Vous pouvez aussi vous réinscrire si vous aimeriez vous entretenir avec nous sur d'autres questions ce soir.

PAR M. JACQUES THÉRIAULT:

OK. Comme je vous dis, ce sera pas possible d'être ici pour le 15 février.

PAR LE RESPONSABLE:

C'est malheureux, mais on va recevoir vos questions pareil. Merci monsieur Thériault.

ALAIN ROSS

PAR LE RESPONSABLE:

1295 Monsieur Alain Ross et entre-temps, je vais poser une question à madame Nault.

Êtes-vous, du point de vue factuel, d'accord ou pas d'accord avec l'idée que même avec une rupture, les conséquences hydrauliques en termes d'écoulement d'eau, etc., etc., vont rester inférieures à ou au maximum égal à ce qu'on voit pendant la période de crue de hautes eaux?

1300

PAR Mme ISABELLE NAULT:

1305 Cette partie-là évidemment, je la laisse à l'analyse de mes collègues du Centre d'expertise hydrique du Québec qui, avec leurs modèles et avec leur loi, la Loi sur la sécurité des barrages, vont pouvoir mieux répondre de facto, aussi réellement par rapport aux conditions terrains, là.

PAR LE RESPONSABLE:

1310 Alors la Commission apprécierait beaucoup recevoir votre réponse à la question.

PAR Mme ISABELLE NAULT:

Je passerais la parole à monsieur Rochon pour un complément d'information.

1315 **PAR M. YVES ROCHON:**

1320 Juste un complément d'information. L'information que l'initiateur a expliquée a été fournie en réponse aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et a été reçue par le CEHQ qui a analysé la réponse et qui s'est montré satisfait lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact.

Donc on peut dire aussi qu'actuellement, les éléments de réponses fournis satisfont le CEHQ dans le cadre du présent projet.

1325 Mais une analyse plus détaillée va suivre pour l'application de la réglementation effectivement.

PAR LE RESPONSABLE:

1330 Dans le processus d'établir la recevabilité de l'étude, les questions posées semblent avoir été répondues?

PAR M. YVES ROCHON:

1335 Effectivement. Nous avons posé exactement la question à l'initiateur et il nous a donné exactement cette réponse.

PAR LE RESPONSABLE:

1340 Merci beaucoup.

Monsieur Ross, on vous écoute.

PAR M. ALAIN ROSS:

1345 Tantôt, on a posé notre question. On nous dit que le niveau de l'eau augmenterait d'environ trente-huit centimètres (38 cm) dans notre secteur.

1350 Ceci implique pour nous la submersion complète du quai en permanence, et ainsi l'augmentation de sa dangerosité pour les personnes circulant sur le lac. Que peut-on faire?

PAR LE RESPONSABLE:

1355 Alors monsieur Plante, vous avez entendu la question.

PAR M. CARL PLANTE:

Oui, merci. Je crois que je transférerais à nouveau la question à monsieur Guillemette.

1360 **PAR LE RESPONSABLE:**

Monsieur Guillemette semble indiqué pour répondre à toutes ces questions-là, étant donné que c'est dans son domaine.

1365 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

C'est une question très pertinente, monsieur le Commissaire, parce qu'on parle évidemment des rehaussements de niveau d'eau. Donc je suis content même d'avoir la question, parce que ça va éclairer peut-être certaines personnes aussi dans la salle.

1370 Ce qu'il faut comprendre, c'est que la valeur de trente-huit centimètres (38 cm) évoquée par monsieur est exacte, et on a le tableau à l'arrière qui permet de confirmer pour le secteur où demeure monsieur, que cette donnée-là est exacte.

1375 Et donc, qu'est-ce qui est important de comprendre, monsieur le Commissaire, c'est que ces rehaussements de niveau d'eau là, c'est pour des conditions hydrauliques spécifiques de la rivière Bécancour et qu'on retrouve dans le lac Joseph durant l'été, donc en période estivale.

1380 Donc qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est que le rehaussement d'environ un pied-un pied et demi (1 pi-1 ½ pi) – parlons en pieds si vous voulez – c'est à partir de quel niveau d'eau qu'on considère ce rehaussement-là! Donc c'est quoi le référentiel qui nous permet de dire que vous allez avoir trente-huit centimètres (38 cm) de plus!

1385 C'est pas n'importe quand dans l'année que vous allez toujours avoir trente-huit centimètres (38 cm), c'est pour des conditions hydrauliques spécifiques durant l'été en période estivale.

1390 Donc par exemple, monsieur, je m'adresse à monsieur, si on regarde par exemple le niveau d'eau que vous avez eu l'été dernier dans la rivière Bécancour et le lac Joseph, j'ai fait une revue sommaire des débits, je sais que vous avez eu quand même des débits très faibles qui peuvent être associés au débit qu'on présente en arrière, qui est un débit d'étiage, c'est les débits les plus bas, les niveaux les plus bas durant l'année, qui arrivent souvent aux mois d'août et septembre. Donc l'année dernière, on a eu des niveaux très bas.

1395 Donc pour vous donner un exemple, à partir de ces niveaux-là que vous avez eus l'année dernière, on rajouterait à ça environ trente-cinq centimètres (35 cm) au-dessus de ce niveau-là que vous avez observé disons aux mois de juillet et août l'année dernière chez vous.

1400 Donc le trente-huit centimètres (38 cm) est là. Si on augmente le volume d'eau, on augmente, un coup d'eau arrive dans la rivière Bécancour, ce trente-huit centimètres (38 cm) là ne tient plus. On va parler d'une valeur beaucoup moindre.

Jusqu'à temps qu'on atteigne un volume d'eau dans le lac pour lequel il y a plus aucun rehaussement, ce qu'on appelle les hautes eaux, comme on présentait tantôt, donc il y a une valeur spécifique qu'on peut nommer ici qui est de trente-quatre mètres cubes-seconde (34 m³/s) .

1405 Donc lorsque le débit de la rivière atteint trente-quatre mètres cubes-seconde (34 m³/s), le volume du lac est assez considérable pour que l'influence du seuil qui est le bouchon du lac en aval n'influence plus le niveau d'eau sur le lac Joseph.

PAR LE RESPONSABLE:

1410 Et ça, ça arrive au printemps?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1415 Ça arrive au printemps. Juste pour vous donner une idée, le trente-quatre mètres cubes-seconde (34 m³/s) qu'on parle, c'est un débit qu'on est sous cette valeur-là environ soixante-dix (70 %) à quatre-vingts pour cent (80%) du temps. C'est d'ailleurs documenté dans l'étude hydraulique.

1420 Donc ce que ça veut dire, c'est que le seuil a quand même une influence environ quatre-vingts pour cent (80 %) du temps. Pourquoi, parce que quatre-vingts pour cent (80 %) du temps, on est sous cette valeur critique là.

1425 Par contre, le vingt pour cent (20 %) qui reste, c'est les périodes de hautes eaux. Donc par exemple à l'automne, au mois d'octobre, après plusieurs pluies, la rivière va augmenter, donc évidemment au printemps, fonte des neiges, etc., on a les niveaux les plus hauts souvent enregistrés durant l'année.

1430 Donc ce trente-huit centimètres (38 cm) là, au printemps, il est ineffectif. Donc le rehaussement est nul. Donc vous pouvez pas considérer trente-huit centimètres (38 cm) pour des conditions printanières.

 Par contre, durant l'été, pour certains débits, c'est la valeur à considérer.

1435 **PAR LE RESPONSABLE:**

1440 D'accord. Alors monsieur Ross, si vous vous souvenez du niveau d'eau devant votre propriété, le 25 août, le 2 septembre, alors si vous imaginez ça, disons cette année, l'année passée, et vous ajoutez à ça les trente-huit centimètres (38 cm), ça représenterait pour vous, ça change un peu...

PAR M. ALAIN ROSS:

1445 Pour notre part, ça change la donne. C'est que si on est à peu près un pied (1 pi), quand vous parlez du seuil de niveau, augmente de trente centimètres (30 cm) ou trente-huit centimètres (38 cm), l'eau arrive kif-kif au quai, parce que moi, je me retrouve...

PAR LE RESPONSABLE:

1450 Même en période d'étiage? Même à la fin du mois d'août?

PAR M. ALAIN ROSS:

1455 C'est quand il y a une crue d'eau, où il y a un surplus d'eau, nous autres, on est à l'embouchure, pour expliquer aux gens, on est au point 18, on est à la fin du lac et au début de la rivière. Il y a un engorgement d'eau qui fait hausser notre niveau.

PAR LE RESPONSABLE:

1460 Juste pour me permettre de comprendre! Au printemps, pendant la crue du printemps, l'eau arrive à quoi en moyenne par rapport à votre propriété?

PAR M. ALAIN ROSS:

1465 Cinq pieds (5 pi) plus haut que le niveau du quai.

PAR LE RESPONSABLE:

1470 Cinq pieds (5 pi), d'accord. Et à la fin du mois d'août, ça se rend où, le niveau d'eau?

PAR M. ALAIN ROSS:

Ça serait à peu près à un pied (1 pi), six pouces (6 po) à un pied (1 pi) en bas du quai.

PAR LE RESPONSABLE:

1475 En bas du quai.

PAR M. ALAIN ROSS:

1480 Quand le niveau est bas.

PAR LE RESPONSABLE:

1485 C'est ça. Alors quand on ajoute à ça un pied-un pied et demi (1 pi-1 ½ pi), ça devient égal à peu près au quai?

PAR M. ALAIN ROSS:

1490 Au quai.

PAR LE RESPONSABLE:

1495 Si on dit les choses comme ça, vos appréhensions demeurent toujours les mêmes ou ça change un peu?

PAR M. ALAIN ROSS:

Mes appréhensions sont toujours les mêmes.

1500 **PAR LE RESPONSABLE:**

Elles sont toujours les mêmes, d'accord. Monsieur Guillemette!

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1505 Bien, quoi ajouter que, par exemple, on pourrait parler, ce quai-là, est-ce que ça fait longtemps qu'il est en place? Il a été construit ça fait plusieurs années?

PAR M. ALAIN ROSS:

1510 Ça fait plusieurs années. À ma connaissance, le chalet appartenait à mon beau-père qui l'a possédé quasiment quinze-vingt (15-20) ans et moi, ça fait dix (10) ans que je l'ai. Ça fait à peu près près de trente (30) ans qu'il est là.

1515 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

D'accord.

PAR M. ALAIN ROSS:

1520 Sinon plus, comme je vous dis, c'est qu'est-ce qu'on sait.

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1525 C'est bien. Ici, on a précisé quand même que, bon, le rehaussement de trente-huit centimètres (38 cm), puis j'ai bien vu où votre propriété était située, qui correspond vraiment à un entonnoir de la rivière. Mais même s'il y a un entonnoir à ce niveau-là, les niveaux précisés de trente-huit centimètres (38 cm) sont quand même très valides.

1530 Donc quoi dire de plus que oui en effet, on considère un rehaussement qui atteint peut-être le niveau de votre quai.

PAR LE RESPONSABLE:

1535 Et ça modifie de quelle façon en négatif votre mode d'utilisation du quai, ça le change comment? Ça augmente le danger par exemple?

PAR M. ALAIN ROSS:

1540 Ça augmente le danger pour ceux qui utilisent le quai, que ce soit des bateaux.

1545 On a mis des balises sur le quai pour sécuriser. Mais dans ce secteur-là, c'est à l'embouchure, les gens ont du plaisir des fois à faire des vagues, à faire des vagues dans notre secteur, parce qu'on est sur le quai, on est en train de pêcher avec des chaises, quand on l'utilise, puis là, tu as un sea-doo, un bateau à moteur un peu fort...

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Mais là, on parle d'une toute autre question, on s'entend!

1550 **PAR LE RESPONSABLE:**

Mais on y reviendra, d'accord.

PAR M. ALAIN ROSS:

1555 Mais ça veut dire que l'utilisation, quand le niveau est haut, je peux pas l'utiliser. C'est parce que le niveau, si j'ai un bateau qui accoste, ou mon canot, il rehausse, il cogne sur le quai, il est pas utilisé, là.

1560 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

Donc si vous me permettez, monsieur le Commissaire, c'est dangereux, étant donné que vous dites que l'eau – mais probablement que plusieurs fois dans l'été ou durant l'automne, justement il y a de la navigation, puis on le voit pas, votre quai, donc c'est aussi dangereux à
1565 plusieurs autres moments dans l'année, si je comprends bien?

PAR M. ALAIN ROSS:

Il y a moins de circulation à ce moment-là. Si le niveau est bas...

1570 **PAR LE RESPONSABLE:**

Madame Fontaine, vous voulez vous approcher si vous voulez?

1575 Alors on vous écoute.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Je peux juste expliquer un petit peu plus. C'est que le quai a une surface qui est plane et il y
1580 a une marche qu'on peut descendre dans l'eau.

Donc quand le niveau, pour prendre vos termes, d'étiage est très bas, ça l'arrive au niveau de la marche à peu près. Donc on peut être pieds nus, on n'a pas les pieds dans l'eau.

1585 Si on augmente de trente-huit centimètres (38 cm) le niveau, c'est à peu près un pied (1 pi), ça, la marche puis le dessus du quai. Donc c'est sûr qu'on dépasse peut-être de six-huit pouces (6 po-8 po), quinze centimètres (15 cm) par-dessus le quai.

Monsieur parlait tout à l'heure qu'effectivement, au printemps et à l'automne, le quai est
1590 submergé, mais la navigation est beaucoup plus faible, et on met des balises. D'ailleurs on a de la difficulté à garder nos balises, parce que quand quelqu'un passe, c'est ça.

Mais en période d'été, je vous dirais que si on regarde depuis huit (8) ans on a fait de
1595 l'enrochement, on pouvait se promener sur les berges, et je vous dirais que cette situation-là s'est rarement revue depuis ce temps-là sauf l'été dernier.

PAR LE RESPONSABLE:

1600 D'accord. Ça serait peut-être pour voir, faire un cadre de référence précis de cette histoire-là, ce serait intéressant de savoir c'est quoi le niveau d'élévation exact de ce quai.

1605 Alors si vous avez cette information ou si par rapport à d'autres points de référence, monsieur Plante, vous êtes en mesure de donner à monsieur Ross et madame Fontaine quelques cadres de référence qui nous permettraient de savoir le niveau d'élévation exact de ce quai. Ce serait apprécié, d'accord.

Je profite de votre présence ici pour passer tout de suite à l'autre considération qui semble vous préoccuper, c'est la question du puits. Vous avez un puits.

1610 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Oui.

1615 **PAR LE RESPONSABLE:**

Allez-y avec votre question. L'impact de ce projet par rapport au puits de monsieur Ross et madame Fontaine qui est à quelle distance de la ligne d'eau actuellement?

1620 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Un peu moins que dix-sept mètres (17 m).

PAR LE RESPONSABLE:

1625 Est-ce qu'il y a une possibilité, ce serait quoi les impacts appréhendés du projet d'élévation du niveau en période d'étiage pour le puits?

PAR M. CARL PLANTE:

1630 Au niveau du puits, un puits situé à dix-sept mètres (17 m) du lac, je crois qu'il y a plusieurs habitations secondaires, des chalets en bordure du lac qui sont dans cette même circonstance là. Je ne crois pas qu'il y ait d'impact.

1635 Je sais pas si du côté de Genivar, monsieur Guillemette?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

Bien écoutez, la problématique exacte, c'est que vous avez une certaine crainte au niveau de la contamination, c'est bien ça? OK.

Alors si on parle des eaux d'étiage, puis on rajoute ce pied d'eau là, en effet vous avez un rehaussement, mais durant l'année, vous avez des niveaux de hautes eaux de, comme vous dites, environ cinq pieds (5 pi) supérieurs à cette élévation-là, donc est-ce que vous avez déjà des problématiques présentement de contamination?

PAR M. ALAIN ROSS:

Non.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors la logique est à l'effet, si vous n'avez pas de problème de contamination pendant la période de grandes crues qui dépassent de loin l'ajout de trente-huit centimètres (38 cm) pendant la période d'étiage, ça serait une raison de plus de ne pas appréhender des contaminations avec l'ajout de trente-huit centimètres (38 cm). C'est une question de raisonnement.

Si ça vous va comme raisonnement. Est-ce que ça vous convainc ou ça vous convainc pas?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Comme on n'a pas de connaissance dans ce domaine-là...

PAR LE RESPONSABLE:

Oui, je comprends ça. Mais moi non plus, madame, je suis en train de faire mon cours avec vous!

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Nous, on pensait que si le niveau était rehaussé durant l'été, quand arriveraient les crues, c'est qu'on part de ce niveau-là, et les crues se trouvent à augmenter elles aussi.

Ce qu'ils nous ont expliqué durant le projet, ils nous disent que malgré les crues, parce qu'ils vont creuser un peu plus ou je sais pas trop, ça va comme se rétablir et rester pareil.

PAR LE RESPONSABLE:

Disons que l'augmentation, ce serait l'équivalent de l'augmentation dans le cas d'une brique dans la piscine.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

C'est ça. Donc on a eu un peu notre réponse.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord, très bien. J'en suis fort heureux.

Vous avez d'autres questions?

PAR M. ALAIN ROSS:

Bien, il y avait les deux (2) autres questions de madame!

PAR LE RESPONSABLE:

Bien oui, absolument, elle est inscrite!

GINETTE FONTAINE

PAR LE RESPONSABLE:

Madame Fontaine, alors vos deux (2) questions!

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Alors monsieur le Commissaire, c'est au niveau de l'érosion. Si durant la période d'étiage, on augmente le niveau, nous, on a un secteur de six pieds (6 pi) où qu'il y a pas d'enrochement, rien, pour nous permettre d'accéder au lac, donc si on augmente de trente-huit centimètres (38 cm), là, je me disais, dans le fond, l'eau va cogner autant sinon plus sur le terrain.

Est-ce qu'on risque d'augmenter le degré d'érosion?

PAR LE RESPONSABLE:

Alors la question de l'érosion qui pourrait résulter – l'augmentation d'érosion comme conséquence du projet, monsieur Plante?

PAR M. CARL PLANTE:

Effectivement, la question de l'érosion est importante à traiter.

Nous croyons que l'érosion, c'est un problème potentiel qui peut être résolu de différentes façons.

Dans plusieurs secteurs du lac Joseph, on croit que l'érosion est produite par la circulation des bateaux, des sea-doo et autres embarcations, tout particulièrement dans les secteurs étroits du lac où est-ce que là, moi-même pour déjà l'avoir constaté au lac Joseph, pas du côté de Saint-Ferdinand, mais à proximité, à Saint-Pierre-Baptiste, j'ai vu qu'effectivement, c'est un problème.

Mais nous ne croyons pas que la question de l'érosion – que l'aménagement du seuil augmente de façon significative la question de l'érosion.

Parce que le rehaussement de trente-huit centimètres (38 cm), dans le fond, va donner des conditions qu'on retrouve très souvent au lac Joseph, que ce soit en période de crue où à l'été 2008 ou 2009 par exemple on avait beaucoup d'eau. C'est des étés où est-ce que bon, oui, il y avait de l'érosion, mais on croit qu'où est-ce qu'il y a de l'érosion, c'est où que le lac est plus large, où le vent peut générer des vagues plus importantes.

Donc en gros, c'est pas mal ça.

PAR LE RESPONSABLE:

Pendant la période de 2008, l'été 2008, l'eau du lac était dans la situation qu'on cherche, il y avait autant d'augmentation en période d'étiage?

PAR M. CARL PLANTE:

En 2008 et en 2009 durant ces deux (2) étés-là, je ne crois pas que s'il y avait eu un seuil, on aurait vu une grande différence entre le niveau d'eau...

PAR LE RESPONSABLE:

1755

D'accord. Donc c'était pratiquement la même chose que vous cherchez à obtenir?

PAR M. CARL PLANTE:

1760

Il y avait eu plus de précipitations à ces deux (2) étés-là.

PAR LE RESPONSABLE:

1765

D'accord. Alors j'aimerais vous poser la question, madame Fontaine.

À l'été 2008, est-ce que le niveau d'eau était plus élevé que d'habitude en période d'étiage?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

1770

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

1775

Avez-vous remarqué plus d'activités qui pourraient avoir une incidence sur l'érosion de la rive chez vous?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

1780

Oui, on a perdu à peu près deux pieds (2 pi) de terrain chaque année.

PAR LE RESPONSABLE:

Ah oui! À chaque année en général ou chaque année...

1785

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

C'est depuis trois (3) ans à peu près qu'on a perdu énormément de terrain, donc ça fait partie de ces deux (2) années-là.

1790

PAR LE RESPONSABLE:

Alors je reste avec cette question, monsieur Plante.

1795 Vous allez augmenter le seuil dans le but d'augmenter le niveau d'utilité du lac pour des riverains côté activités nautiques etc. Alors par la logique même des choses, en ajoutant ces trente-huit centimètres (38 cm) en période d'étiage, vous vous attendez, on s'attend à ce qu'il y ait augmentation de bateaux, des embarcations, etc., etc.

1800 N'est-ce pas les activités qui pourraient par le fait même ou qui devraient par le fait même augmenter les effets érosifs?

PAR M. CARL PLANTE:

1805 Oui, tout à fait. J'aimerais, d'une part, laisser la parole à monsieur Guillemette pour compléter une réponse, mais également, je crois que l'Association, du côté de l'Association des riverains du lac Joseph pourront éventuellement nous expliquer les démarches qui ont été entreprises et qui éventuellement pourront être, d'autres démarches à venir, une fois que le seuil sera complété, pour justement améliorer la qualité générale de l'environnement au lac Joseph, y compris la vitesse des bateaux et d'autres mesures qui pourront être mises de l'avant dans le futur.

1810 **PAR LE RESPONSABLE:**

Avec plaisir. Alors monsieur Guillemette d'abord.

1815 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

1820 Alors première chose à considérer, quand on parle d'érosion, on parle de vitesse d'écoulement. Donc les vitesses d'écoulement peuvent justement accentuer le problème d'érosion, si les vitesses sont augmentées. Et aussi les vagues dues au vent et les vagues dues aux embarcations moteur, donc aux bateaux.

1825 Ce que je veux vous démontrer ici, c'est qu'à l'aide du modèle hydraulique qu'on utilise, on a été en mesure de comparer les vitesses d'écoulement en période estivale entre les conditions actuelles, donc sans seuil, et les conditions futures avec seuil, et on confirme que des écarts moyens de point zéro un mètre-seconde (0,1 m/s) sont observés entre les conditions actuelles et futures du lac Joseph.

Donc ce que ça veut dire, c'est que le fait...

1830 **PAR LE RESPONSABLE:**

À la hausse ou à la baisse?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

1835

Écarts à la baisse, excusez. Je dirais même pas écarts ou baisse, parce qu'on est dans la précision du modèle hydraulique.

1840

Cette valeur-là est très significative. C'est une valeur nulle.

Donc ce que ça veut dire, c'est que le rehaussement du lac Joseph va pas augmenter les vitesses d'écoulement de la rivière. Ça, c'est une chose.

1845

Et on disait que l'érosion, c'est les vitesses d'écoulement, mais il y aussi les vagues. Donc il faut distinguer les deux (2) trucs.

1850

Donc ce que je dis ici, ces écarts moyens sont pas significatifs et ne représentent aucun risque d'augmentation de l'érosion des berges au niveau du lac Joseph ni de favoriser davantage la sédimentation.

1855

Donc ça confirme que cette valeur nulle là ne peut pas accentuer la sédimentation ou l'érosion. Première chose.

1860

Deuxième chose, en regardant sur la carte, évidemment on doit considérer, monsieur le Commissaire, que leur propriété est dans un entonnoir, donc une largeur du lac qui est très restreinte comparée aux autres secteurs du lac, donc évidemment, je considérais que c'est un site qui est déjà plus exposé à l'érosion, pourquoi, parce que tout le débit de la rivière est contraint de passer dans cette petite section. Donc les vitesses d'écoulement n'ont pas le choix d'être élevées, étant donné qu'elles ont moins de place. Si la section était plus large, on aurait des vitesses plus faibles.

1865

Donc naturellement, c'est un site propice à l'érosion.

1870

Deuxièmement, si cette largeur de rivière là est très étroite, évidemment lorsque les bateaux passent, l'énergie des vagues peut ne quasiment pas être atténuée avant d'atteindre la rive.

Donc évidemment, plus il y a de circulation, plus que ces vagues-là atteignent la propriété de monsieur, donc en effet, le site, donc l'endroit où monsieur et madame habitent est un site donc

plus favorable à ce niveau-là à cause de la navigation, étant donné que les vagues ne peuvent pas s'atténuer.

Donc je veux prendre ça en considération. Et là, on arrive à la réglementation je crois de la navigation au niveau du lac Joseph qui est, disons, à côté du présent projet qui est, disons, un autre aspect qui devra être abordé.

PAR M. SERGE ROY:

Je suis le président de l'Association des riveraines et riverains du lac.

PAR LE RESPONSABLE:

Monsieur Roy, bonsoir.

PAR M. SERGE ROY:

Évidemment, toute la question de la navigation sur le lac Joseph préoccupe l'Association au plus haut point.

La première question, est-ce que la restauration du seuil va augmenter la navigation sur le lac, peut-être que oui, peut-être que non, on n'a aucune donnée qui peut nous confirmer que ce sera le cas.

Par contre, il y a d'autres facteurs qui sont bien plus évidents; comme par exemple, il y a énormément de terrains vacants alentour du lac, beaucoup de constructions; avec une résidence au bord de l'eau vient un bateau. Donc il y a une augmentation de la quantité de bateaux sur le lac, c'est certain, depuis plusieurs années.

Nos préoccupations à nous, c'est justement de tenter de discipliner puis d'encadrer les activités nautiques sur ce lac-là. On a, depuis deux (2) ans, instauré un système de bouées de contrôle de la vitesse, particulièrement dans la rivière, c'est la partie qui nous concerne le plus, qui nous inquiète le plus. Justement, parce que ce que Nicolas a dit tout à l'heure, c'est un endroit où est-ce que s'il y a des bateaux qui passent, bien évidemment, parce que c'est pas large, bien, les vagues, le batillage, le terme technique, pour parler de ce phénomène-là, c'est le batillage, a beaucoup plus d'impact sur les berges qu'au milieu du lac.

Aussi, question de sensibiliser les gens, on a instauré un code de conduite qu'on a distribué à tous nos membres et qui est installé aux quatre (4) descentes publiques de bateaux.

1915 On est en train, avec les municipalités, de regarder la possibilité de contrôler – il y a quatre (4) accès présentement, des débarcadères au lac, il y en a quatre (4), trois (3) publics puis un qui est municipal – on est en train de négocier pour avoir un contrôle de ces accès-là avec des tarifs uniformes, autrement dit, pour essayer, au moins que les gens qui viennent sur le lac de l'extérieur paient leur juste part à cette utilisation-là, ou au moins les contrôler.

1920 On est en train aussi d'envisager la possibilité, de par notre carte de membre ou le tarif de notre carte de membre, de la moduler en fonction de l'utilisation qu'on fait du lac, pour sensibiliser les gens qui ont des plus gros bateaux au fait que, bon, ils ont un plus grand impact négatif sur le lac, donc ils pourraient peut-être payer plus cher. C'est une question qu'on est en train d'analyser à ce moment-ci.

1925 On est aussi – puis ça, c'est peut-être la partie la plus critique, si vous voulez, il reste la possibilité à l'ultime, si rien de ces choses-là, de nos efforts de sensibilisation ne fonctionne, d'envisager une réglementation. Ça, la réglementation, vous êtes probablement familier que c'est une réglementation qui est de niveau fédéral, qui relève du ministère des Transports. C'est un processus ardu, sérieux.

1930 Pour être capable d'évaluer si nous, on a la possibilité ou l'opportunité de le faire, on est en train de préparer un sondage où est-ce qu'on va consulter les riverains, à savoir où est-ce qu'on en est avec tout ça, quelle est leur perception, quels sont...

1935 **PAR LE RESPONSABLE:**

Où ce qu'on en est, ça veut dire, est-ce qu'il faut interdire les embarcations motorisées ou pas?

1940 **PAR M. SERGE ROY:**

Pas nécessairement les interdire.

1945 **PAR LE RESPONSABLE:**

Alors c'est quoi l'objectif?

PAR M. SERGE ROY:

1950 Il y a plusieurs aspects qui peuvent être considérés. Le contrôle de la vitesse, j'en reviens entre autres au secteur où est-ce que monsieur et madame demeurent, c'est un endroit où est-ce que la vitesse, si on voulait la réglementer, il faudrait la réglementer de façon très sévère.

1955 De là à défendre l'utilisation de bateaux sur un lac public, je pense que c'est une utopie, à mon point de vue. C'est quand même un lac qui est un accès public, c'est pas privé, donc je pense pas que ce soit de quoi qu'on puisse avoir comme ça, puis je pense pas que ce soit souhaitable non plus pour question de paix alentour du lac.

1960 Je veux dire, il est question ici de trouver des justes milieux entre une utilisation légitime d'un plan d'eau par tous les utilisateurs, quels qu'ils soient, le baigneur ou le pêcheur ou l'utilisateur d'embarcation.

Est-ce que c'est possible que certaines embarcations soient bannies, peut-être, mais on n'en est pas là.

1965 Présentement, on est à essayer de trouver, est-ce qu'il y a un mouvement parmi les deux (200) ou trois cents (300) de ce lac-là qui en profitent, est-ce qu'il y a un intérêt à ce qu'on réglemente d'une façon coercitive! Si oui, à ce moment-là, on entreprendra les démarches pour y arriver. Mais on en est là présentement.

1970 Autrement dit, pour résumer, nous, ce qui nous concerne, c'est d'essayer de discipliner, sensibiliser puis encadrer tout ça.

1975 Et à l'ultime, si jamais on en arrive à la conclusion qu'il faut aller du côté de la réglementation, on le fera.

1980 Il y a une chose qui est un peu la faiblesse à ce moment-ci de ce qu'on connaît de cette réglementation-là, c'est que les arguments pour y arriver ne sont pas nécessairement des arguments environnementaux. Je pense pas, selon la lecture que j'en ai faite, que les décideurs, au niveau du fédéral, sont sensibles à ce qu'on utilise des arguments concernant l'environnement pour accepter qu'on réglemente. C'est ce que je connais.

PAR LE RESPONSABLE:

1985 Est-ce que la réglementation en termes par exemple de vitesse, c'est-à-dire toute réglementation quelconque devrait recevoir l'aval de Transports Canada?

PAR M. SERGE ROY:

1990 Tout à fait.

PAR LE RESPONSABLE:

Et vous dites qu'ils sont moins sensibles à des raisons pour réglementer à caractère environnemental?

1995

PAR M. SERGE ROY:

Oui. C'est ce que je lis dans la documentation qui nous est disponible pour nous aider à monter un dossier.

2000

C'est clairement indiqué que présentement, à aller jusqu'à maintenant, le côté environnement n'est pas nécessairement un des critères les plus importants pour eux pour décider si oui ou non, ils accepteraient d'inclure ça dans leur réglementation.

2005

PAR LE RESPONSABLE:

Est-ce qu'il serait possible, monsieur Roy, de transmettre à la Commission ces documents auxquels vous faites référence?

2010

PAR M. SERGE ROY:

Tout à fait.

2015

PAR LE RESPONSABLE:

Et la Commission vous saurait gré également de nous donner toute information que vous avez à propos du mode d'usage actuel.

2020

Par exemple si vous avez de l'information sur le nombre d'embarcations en moyenne par saison, la période où la fréquentation est la plus haute, toute information à caractère quantitatif qui pourrait bien nous permettre de saisir le mode d'utilisation du lac tel qu'il est maintenant. Ce serait apprécié.

2025

PAR M. SERGE ROY:

On a très peu d'informations sur la quantité de bateaux, par exemple. Justement, le sondage dont j'ai fait mention tout à l'heure va répondre à une partie de votre question, dans le sens que ce sondage-là va inclure certaines questions sur quel type de bateaux, la fréquence d'utilisation peut-être, on n'en a pas encore très précisément, mais il y a tout un volet du sondage

2030 qui va toucher cet aspect-là pour qu'on puisse connaître le plus précisément possible la quantité de bateaux qu'il y a sur le lac.

2035 Pour ce qui est de la fréquentation ou l'utilisation du lac, écoutez, je peux vous le dire maintenant, c'est une question de fin de semaine. C'est deux (2) jours par semaine durant les mois de mai-juin-juillet-août-septembre. Même septembre, mais ça se concentre sur deux (2) jours-semaine. Durant la semaine, moi, je suis là régulièrement, puis c'est très tranquille, sauf peut-être quelques bateaux qui préfèrent ne pas avoir de vagues pour faire leurs propres vagues. Je suis certain que vous savez de quoi je veux parler!

2040 Donc pour ce qui est de votre dernière question, il y a très peu de documentation que je vais pouvoir vous fournir à cet effet-là.

PAR LE RESPONSABLE:

2045 D'accord. Actuellement, avez-vous une sorte de code de conduite volontaire qui est en vigueur?

PAR M. SERGE ROY:

2050 Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

2055 Et connu de tous?

PAR M. SERGE ROY:

Connu de tous.

2060 **PAR LE RESPONSABLE:**

Tout le monde qui fréquente le lac est au courant de ça?

PAR M. SERGE ROY:

2065 Oui. Nos membres riverains, ça leur a été distribué. C'est sur notre site Internet.

On a affiché aux quatre (4) débarcadères un panneau sur lequel tout ce code-là au complet est détaillé. Donc tout le monde qui a accès au lac reçoit en sa possession ce code-là ou encore est capable d'en prendre connaissance au moment où il arrive sur le lac.

PAR LE RESPONSABLE:

Et vous l'avez depuis combien de temps?

PAR M. SERGE ROY:

Depuis cet été.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors ce serait possible aussi de transmettre à la Commission une copie de ce code?

PAR M. SERGE ROY:

Avec plaisir.

PAR LE RESPONSABLE:

Et la date depuis que ça a été adopté, ce serait très utile.

Merci beaucoup monsieur Roy.

PAR M. SERGE ROY:

Avec plaisir, monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE:

Oui, dernière question! Est-ce que vous tenez compte des différentes zones par exemple, la région entonnoir où la vitesse d'écoulement de l'eau est forcément plus élevée, etc., etc., à la hauteur de la propriété de madame Fontaine et monsieur Ross, est-ce qu'il y a des rappels, par exemple, notamment dans tel secteur ou tel secteur, ou vous n'en avez pas, au moment où on se parle?

PAR M. SERGE ROY:

Il y a pas de précision écrite à ce niveau-là. Par contre, on a installé des bouées de plus grosse dimension qui frappent plus, si vous voulez, l'oeil dans cette partie-là de la rivière.

Et dans nos dernières réunions, les conseils d'administration, on a établi que c'est un endroit où est-ce qu'on va augmenter la quantité de ces bouées-là, justement à cause de – écoutez, il y a deux (2) terrains de camping qui opèrent dans ce secteur-là, donc ça fait beaucoup d'activités.

C'est probablement ce que monsieur Ross voulait faire mention tout à l'heure par il y a beaucoup de bateaux qui passent.

Donc on va continuer à augmenter la quantité au rythme de nos capacités financières dans ce secteur-là en particulier, de même qu'en bas du lac dans la partie aval du pont Mooney, la même chose.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Roy.

Alors comme j'ai dit à tout le monde, on cherche des réponses à vos questions. On garantit pas nécessairement satisfaction garantie par rapport aux réponses obtenues.

Mais on va vous entendre évidemment quand on revient ici le 15 février pour les mémoires, si vous avez des choses à partager avec nous.

Avez-vous d'autres questions pour le moment?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Alors on est rendu à la quatrième question.

PAR LE RESPONSABLE:

La quatrième pour vous ou pour vous deux (2)?

PAR M. ALAIN ROSS:

Pour les deux (2).

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, un-deux (1-2), trois-quatre (3-4).

2150 **PAR LE RESPONSABLE:**

Ah d'accord. Vous comptez tous ensemble pareil! Madame ne dit pas mes deux (2) questions, elle dit nos quatre (4) questions! D'accord, très bien.

2155 Alors allez-y.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

2160 Alors c'était par rapport au rehaussement. Dans notre secteur, on a un genre de marécage, beaucoup de grenouilles, etc., donc si on rehausse le niveau du lac durant l'été, est-ce que ça vient influencer cette faune-là qui est très présente?

PAR LE RESPONSABLE:

2165 Alors monsieur Plante.

PAR M. CARL PLANTE:

2170 Oui monsieur le Commissaire. Je proposerais avant de répondre ou de transmettre la question à un partenaire, j'aimerais peut-être effectuer par le biais de Léo Ouellet, responsable des cours d'eau de la MRC, un complément d'information sur la question de la stabilisation des berges sur le territoire de la MRC en général, mais tout particulièrement, dans ce cas-ci, au lac Joseph.

PAR LE RESPONSABLE:

2175 Monsieur Ouellet.

PAR M. LÉO OUELLET:

2180 Merci monsieur le Commissaire. Peut-être pour répondre, je pense, pour la question de monsieur Ross et de madame Fontaine.

Ils veulent savoir, il y a un problème d'érosion, comment est-ce qu'ils peuvent le régler.

2185 Puis là, ils perdent deux pieds (2 pi) par année depuis plusieurs années.

Au niveau de la loi au niveau du Québec, il y a pas de programme financier pour vous aider à stabiliser les rives. Au Québec, on n'en a plus, à moins que ce soit sur une longue distance et sur plusieurs propriétés, là, le gouvernement pourrait venir au niveau de la Sécurité civile peut-être. Je dis bien peut-être.

2190

Ça fait qu'au niveau de la stabilisation, au niveau d'un privé, ça ne prend qu'une autorisation municipale, et c'est aux frais du citoyen, c'est certain, mais c'est possible pour tous les citoyens de protéger son terrain au Québec, mais c'est à vos frais.

2195

Si vous voulez faire la protection des rives, ça prend juste une autorisation municipale pour un citoyen. Donc avec l'accord de l'inspecteur de votre municipalité. Moi, je peux peut-être le soutenir au niveau technique.

2200

Il peut y avoir de la stabilisation chez vous, sans passer par les études des ministères, parce que vous êtes un citoyen privé.

PAR LE RESPONSABLE:

2205

Pendant qu'on en parle, le Québec a une politique de protection des rives, etc., que vous connaissez très bien. C'est justement, on allait poser la question, la municipalité se donne quoi comme moyens pour se conformer à l'orientation recherchée par cette politique qui est quand même assez importante comme question?

PAR M. LÉO OUELLET:

2210

Au niveau de la politique, actuellement la MRC de L'Érable a adopté ce qu'on appelle un Règlement de contrôle intérimaire numéro 255 qu'il s'appelle, sur la protection des rives, littoral et plaines inondables. Ça, c'est depuis 2002, juin 2002 que c'est adopté au niveau de la MRC.

2215

Et aussitôt que c'est adopté, au niveau d'un RCI au niveau de la MRC de L'Érable, toutes les municipalités membres de la MRC, donc les onze (11) municipalités ont le devoir de l'appliquer.

2220

Donc l'application de la politique actuellement est appliquée par les municipalités. C'est dans ce sens-là que la municipalité, au niveau de la politique, s'est permis de faire de la stabilisation à des fins privées.

Donc la municipalité peut autoriser une stabilisation de rive pour un citoyen.

2225

Si c'était pour une municipalité ou à des fins publiques, ça prendrait une autorisation du ministère de l'Environnement. Mais à des fins privées, une autorisation municipale est suffisante, à

moins que ce soit une érosion qui est très majeure. Et là, l'inspecteur municipal pourrait vous exiger un plan d'ingénieur, pourrait vous exiger un paquet d'études, là, mais dépendant du type d'érosion, actuellement un privé peut s'en tirer avec une autorisation municipale.

2230 **PAR LE RESPONSABLE:**

Et les moyens qu'on se donne typiquement pour stabiliser les rives dans un contexte comme celui-là, ce serait quoi?

2235 **PAR M. LÉO OUELLET:**

Moi, sans avoir vu le terrain, je sais que c'est dans la rivière Bécancour, c'est le lac Joseph, mettons, c'est sûr que ça va prendre une stabilisation en enrochement avec membrane géotextile et tout ça. Donc il existe des cotes types au Québec, il existe des façons de faire.

2240 Mais c'est sûr qu'étant donné que, comme monsieur Guillemette l'a expliqué tantôt, vous êtes dans un étranglement, c'est un rétrécissement qui est majeur, donc probablement que les vitesses d'écoulement sont très rapides, donc l'érosion doit être majeure, j'imagine qu'elle doit être assez majeure lorsque l'eau est haute, en période d'eaux hautes, et en période de printemps avec les glaces par exemple.

2245 Il y a probablement des arbres qui passent en avant de chez vous. Donc il y a des arbres qui peuvent décrocher de la rive, parce que souvent le décrochement se fait par le bas du talus. Donc chez vous, ça doit commencer par le bas de talus et après ça, soit les arbres ont tombé et là, c'est peut-être rendu à la pelouse.

2250 Donc il faudrait faire la stabilisation en enrochement pour enrayer ou du moins diminuer l'effet de cette érosion-là.

2255 **PAR LE RESPONSABLE:**

2260 D'accord. Avant qu'on passe à la réponse concernant le petit milieu humide que vous avez, madame Nault, monsieur Rochon, comment qualifiez-vous la qualité ou l'état de conformité, pour parler comme ça, par rapport aux objectifs de la politique de protection des rives pour le bassin versant en général et particulièrement pour cette région, l'information que vous avez à propos de ça?

PAR Mme ISABELLE NAULT:

2265 Bien, il faut d'abord mentionner que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, c'est comme une idée globale qui est soumise aux MRC, puis c'est le rôle des municipalités d'adopter les idées de la politique et de les faire appliquer sur le terrain via leur réglementation municipale.

2270 Je voudrais quand même ajouter, dans le cas d'une stabilisation de berges sur terrain privé, la politique dit: On stabilise mais on priorise la stabilisation le plus naturel possible en premier lieu. Donc passant de la renaturalisation de la berge jusqu'au génie végétal, puis si les conditions sur le terrain ne permettent pas une stabilisation végétale, bien à ce moment-là, on va sur des stabilisations plus dures, donc en enrochement.

2275 Mais l'idée globale, c'est vraiment d'aller vers une stabilisation végétale, puis évidemment, même si on a une stabilisation plus dure sur la rive, ça n'exclut pas le besoin d'avoir une bande riveraine bien végétalisée pour permettre une stabilité aussi à ce niveau-là, pour faire un complément.

2280 **PAR LE RESPONSABLE:**

Madame Fontaine, est-ce que je peux savoir, chez vous, est-ce qu'il y a de la végétation naturelle qui stabilise la rive ou vous avez du gazon jusqu'à la limite de la ligne?

2285 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

On a fait de l'enrochement voilà huit (8) ans. Les pierres commencent à débouler, à se défaire.

2290 On s'était gardé un espace de six pieds (6 pi) pour être capable d'accéder au lac avec le canot et pédalo, et c'est dans l'espace du six pieds (6 pi) que là, ça gruge, ça gruge, c'est effrayant.

2295 Alors on a un autre problème aussi. On avait une stabilisation avec des piquets de cèdre qui étaient là depuis qu'on a acheté le chalet, donc depuis trente (30) ans, et si on veut refaire ça, on peut pas le faire, il faut avoir un projet d'ingénieur et avoir des grosses grosses roches, parce que l'escarpement est très prononcé, d'à peu près cinq pieds (5 pi).

PAR LE RESPONSABLE:

2300 D'accord. Alors pour le milieu humide maintenant, particulièrement celui auquel réfère madame Fontaine, alors monsieur Plante!

PAR M. CARL PLANTE:

2305 Je transférerais la question à madame Brisson de Genivar.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

2310 En fait, concernant l'impact sur les milieux humides, votre petit marécage que vous avez – juste une question pour préciser!

Votre marécage, est-ce que c'est un marécage qui est normalement, en été il est dans l'eau, est-ce que vous voyez qu'il y a de l'eau?

2315 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Oui.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

2320 Il y a de l'eau toujours en été, OK, parfait.

2325 Juste une petite précision! En termes de milieux humides dans un lac, en termes eau peu profonde, vous avez des herbiers aquatiques, vous avez des plantes aquatiques, ça, ce sont des plantes qui sont normalement toujours inondées, même si on a des très bas niveaux d'eau.

Ça, on parle de marais. Si on monte tranquillement vers la terre ferme.

2330 Ensuite, on a l'herbier émergent qui est un marais qui, normalement, peut être partiellement inondé lorsque vous avez des basses eaux.

2335 Ensuite, vous avez normalement la prairie humide. Cette prairie humide là, normalement, va être inondée en partie avec les hautes eaux, donc au printemps elle serait inondée, mais à l'été, il y aurait pas d'eau dedans.

Et marécage par la suite qui serait partiellement inondé bien sûr en crue, donc au printemps, mais qu'en été, on voit pas nécessairement d'eau à travers, peut-être juste des petits ruisselets, mais rien de majeur.

2340 Concernant en fait l'augmentation du volume d'eau en période estivale, pour la portion que vous, je crois, est plus considérée comme un marais, vous devez avoir des petites herbes, peut-

être des quenouilles, peut-être des petites herbes droites que vous voyez en hauteur, donc ça, c'est un marais.

2345 Ce marais-là, en fait, avec l'augmentation des niveaux d'eau, tout dépendant de la bathymétrie, c'est-à-dire du fond du lac à l'endroit où est-ce que vous êtes, l'accroissement des niveaux d'eau va permettre d'accroître bien sûr la superficie de portion toujours inondée d'eau bien sûr en été, donc la superficie des herbiers aquatiques, des eaux peu profondes. Donc vous allez voir un peu plus, pas les quenouilles, mais les plantes émergentes comme les nénuphars, des choses comme ça.

2350
2355 Ceux-là vont possiblement migrer un peu plus vers la rive au détriment du marais, mais le marais va toujours rester une portion. Parce qu'il faut pas oublier que le marais, lui, comment dire, il est situé entre votre limite de hautes eaux et la limite des basses eaux, mais pour la portion du haut. Je sais pas comment vous l'apporter.

C'est que la portion de marais, finalement, il va quand même en rester une portion, mais au détriment finalement des herbiers aquatiques que vous avez dans l'eau même.

2360 C'est pas dit que le marais va disparaître, mais il va y avoir un changement des espèces présentes dans votre milieu humide. Ça va être une autre sorte de milieu humide.

2365 On ne perd pas de superficie de milieu humide, mais ça va être les espèces qui vont être différentes qui vont être à cet endroit-là.

2370 En termes de faune, si on parle des petites grenouilles, des choses comme ça, pour la faune, on n'anticipe aucun impact à ce niveau-là. Parce que la faune va être capable d'utiliser aussi bien les cachettes créées par les nénuphars qui sont des plantes qui sont normalement plus longtemps dans l'eau, qui sont tout le temps dans l'eau, finalement, que d'utiliser les quenouilles ou le rubanier que vous pouvez avoir qui sont des plantes également qui peuvent fournir également des abris pour la faune.

Il faut pas oublier aussi que ces plantes-là vont fournir aussi des abris pour le poisson.

2375 Donc la dynamique va rester considérablement la même. C'est pas jugé comme étant un enjeu du projet, du fait d'avoir un rehaussement de niveau d'eau, parce qu'au niveau des milieux humides, il est pas anticipé d'avoir de changement en tant que tel. C'est tout simplement un changement des plantes qui vont être présentes.

2380 Je sais pas si ça répond, monsieur le Commissaire?

PAR LE RESPONSABLE:

Ça répond, ça répond à la question, merci.

Mais j'aimerais quand même aborder la question avec nos personnes-ressources.

Alors madame Nault, par rapport aux impacts du projet sur les milieux humides en général, côté partie nette ou pas, modifications, c'est quoi l'avis du ministère, et par la suite, par rapport aux éventuels impacts par rapport à la communauté faunique, et madame Tardif, peut-être, si vous avez quelque chose à ajouter!

PAR Mme ISABELLE NAULT:

Au niveau des milieux humides, je pense que madame Brisson a bien expliqué. En fait avec un léger rehaussement, il va y avoir un nouvel équilibre qui va se créer au niveau des milieux humides, puis une différence un peu de cortège végétal, donc un peu les espèces qu'on retrouve vont pouvoir changer un peu, mais on n'aura pas de changement, on n'aura pas un impact significatif de ce rehaussement-là sur les milieux humides.

PAR LE RESPONSABLE:

Madame Gélinas, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos?

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

Bien moi, je suis parfaitement d'accord avec ça. S'il y a un rehaussement du niveau d'eau, il va y avoir tout simplement – l'équilibre de marais va se rétablir un petit peu plus loin sur les bords.

Pour la faune, il y a aucun impact d'anticipé, aucun impact négatif.

Même au final, c'est un impact positif que l'on considère, notamment pour le grand brochet et le maskinongé; c'est des espèces, pour que les petits alevins, les petits poissons se développent bien, ils doivent être à l'abri dans la végétation, puis la végétation aussi va supporter beaucoup de petits organismes dont vont se nourrir les petits brochetons et les petits maskinongés.

Donc on rehausse le niveau du lac, le marais qui était peut-être ça de grand quand il y a moins d'eau, qui devient plus grand, la superficie va augmenter, donc nos petits brochetons et nos petits maskinongés vont avoir plus de milieux pour se développer.

Donc c'est un impact positif.

En même temps, le niveau d'eau qui est rehaussé, va être favorable pour les espèces qui ont besoin d'eau un petit peu plus fraîche, notamment en été, quand les eaux commencent à être plus chaudes, ils vont avoir une eau qui va être plus fraîche.

Donc moi, je suis parfaitement d'accord avec ce que madame Brisson et ce que madame Nault avançaient.

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien. Alors ça épuise vos quatre (4) questions.

Merci beaucoup.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Merci.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci à vous.

Avant que j'appelle l'intervenant prochain, j'aimerais peut-être demander à madame Tardif, par rapport à la question de la stabilité des rives, etc., pour ce qui est de la MRC, la politique, les règlements, etc., avez-vous d'autre chose à ajouter par rapport à ça?

PAR Mme SONIA TARDIF:

J'ai rien à ajouter, monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord, merci beaucoup.

DENIS BRASSARD

PAR LE RESPONSABLE:

Monsieur Brassard, monsieur Denis Brassard!

Monsieur Plante, allez-y.

PAR M. CARL PLANTE:

Pardon monsieur le Commissaire! Concernant la stabilité des berges, la question des berges en général, je crois que l'Association des riverains pourrait nous informer sur les actions qui ont été entreprises et les caractérisations qui ont été faites autour du lac Joseph.

PAR LE RESPONSABLE:

Bien, je vais prendre ça tout de suite avant de passer à monsieur Brassard.

On va entendre ça ensemble et puis après, on passera à vos questions.

Monsieur Roy!

PAR M. SERGE ROY:

Monsieur le Commissaire, en complément, tout ce qui a été développé alentour de l'érosion qui provient de l'eau, on peut pas négliger l'aspect de la condition ou l'état de la bande riveraine par rapport au phénomène d'érosion. Autrement dit, c'est des effets combinés.

Nous de l'Association, en 2004, on a demandé une étude de caractérisation de la bande riveraine du lac Joseph qui a donné des résultats, comme vous voyez. Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) de la bande riveraine des secteurs résidentiels du lac étaient à ce moment-là soit artificialisés d'une façon complète ou partielle. J'entends par là les cinq (5 m) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

En 2009, on a refait le même exercice pour arriver à peu près au même constat.

Ce qui nous a amenés à installer un programme de deux (2) ans, 2009-2010, de rencontres des riverains, sensibilisation. On leur a offert un programme de schéma d'aménagement de leur bande riveraine avec des choix d'arbustes appropriés.

PAR LE RESPONSABLE:

Quand on voit le mot schéma d'aménagement, on pense tout de suite au milieu municipal, alors on parle ici d'un plan!

PAR M. SERGE ROY:

Un plan. Merci de la précision.

2505 Oui effectivement, un plan d'aménagement avec les arbustes appropriés, la quantité, etc.

On a aussi offert un programme d'achat de groupe où est-ce que les riverains avaient à payer sur par exemple un coût de cinq dollars (5 \$) de l'arbuste, le riverain avait à payer deux dollars (2 \$) et nous, de par notre programme, on payait la différence.

2510 Ce programme-là a été possible grâce entre autres à des fonds qui nous arrivaient des municipalités, de l'Association, de nos propres fonds, ainsi que d'un fonds qui nous provenait du ministère de l'Environnement fédéral. Ce plan-là se termine cette année. Les dernières plantations vont avoir lieu au printemps prochain.

2515 Il y a quatre-vingt-dix (90) riverains qui se sont prévalus de ce programme-là, et on va avoir complété au printemps prochain la plantation de six mille cinq cents (6500) arbustes.

2520 C'est drôlement important de parler de ça, parce que le phénomène d'érosion, peu importe d'où il vient, si la berge est en piètre condition, exemple tout en gazon, bien, ça donne pas du tout de possibilité, beaucoup moins de possibilité de résistance. Donc c'est un complément important.

2525 À ça s'ajoute depuis 2010 la réglementation municipale. Les municipalités, Saint-Ferdinand entre autres, Saint-Pierre-Baptiste, ont établi un règlement justement pour défendre la tonte de pelouse dans cette bande-là. Je suis au courant qu'Inverness est en train de réfléchir à la même réglementation.

2530 Donc les trois (3) municipalités alentour du lac vont avoir, d'ici probablement l'été prochain, une réglementation qui régit qu'est-ce qui peut se passer dans une bande riveraine. Donc ça va drôlement aider à diminuer l'impact de l'érosion des berges. Merci.

PAR LE RESPONSABLE:

2535 Et si vous estimez la situation en 2004, quatre-vingt-trois pour cent (83 %), partiellement ou complètement artificialisés, au moment où on se parle, l'amélioration, d'abord y a-t-il amélioration, et vous l'évaluez à quoi à peu près?

PAR M. SERGE ROY:

2540 Je peux dire que l'année dernière, on a planté trois mille cinq cents (3500) arbustes, on va en planter trois mille (3000) cette année, je dirais qu'il y a une augmentation probablement, j'estimerai grosso modo à peut-être quinze pour cent (15 %) par rapport à ce que c'était en 2004 ou 2009.

2545 On va revenir en 2012, on va refaire la même caractérisation pour voir les améliorations effectives qui vont s'être déroulées, parce qu'avec les réglementations qui vont être en vigueur, bien évidemment, les riverains vont être incités beaucoup plus à revégétaliser qu'ils l'étaient auparavant.

2550 Donc dans deux (2) ans, on va revoir tout ça pour voir la progression. Mais déjà, six mille cinq cents (6500) arbustes, je vous dirais que c'est peut-être quinze pour cent (15 %) de ce qu'on aurait besoin pour revégétaliser cinq mètres (5 m) de bande riveraine sur tous les terrains résidentiels du lac, à peu près.

2555 **PAR LE RESPONSABLE:**

Merci beaucoup.

On vous écoute monsieur Brassard!

2560

PAR M. DENIS BRASSARD:

2565 Moi, c'est la balance, peut-être un petit peu à l'inverse des autres gens, c'est que je voudrais être bien sûr que le BAPE soit au courant qu'il y a des gens qui sont en faveur de ce rehaussement du niveau.

On parle des avantages du rehaussement, on parle de la navigation, mais est-ce qu'il y a d'autres avantages? J'étais content d'entendre madame tantôt qu'elle parlait qu'il y avait l'avantage des poissons.

2570

PAR LE RESPONSABLE:

Madame Gélinas, oui.

2575 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Ensuite de ça, bien, j'aimerais avoir les autres avantages de ce rehaussement-là, peut-être pour faire sortir justement...

2580 **PAR LE RESPONSABLE:**

Très bien. Alors à part de faciliter les activités nautiques, etc., en augmentant le niveau d'eau en période d'étiage, quels autres avantages le projet pourrait représenter pour le lac et pour les riverains?

2585 **PAR M. CARL PLANTE:**

Oui monsieur le Commissaire, je vais transférer la question à madame Brisson.

2590 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:**

Oui, bien, en fait justement on avait monté un petit tableau qui démontre un peu les inconvénients et avantages du projet.

2595 Comme on peut voir déjà en partant sur la première page, qu'il y a beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients!

En termes des avantages, pour vous présenter les avantages, puisque c'est votre question...

2600 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

OK, mais excusez, est-ce que ça a été présenté au début?

2605 **PAR LE RESPONSABLE:**

Non, mais ça n'a aucune importance.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2610 OK, parce que j'étais pas là au début.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BRISSON:

Bien, c'est pas grave, c'est un tableau qu'on avait préparé pour ça.

2615 Donc bien sûr on a parlé de navigabilité dans le lac en période estivale, donc rehaussement du niveau d'eau, ça va améliorer la navigabilité. Ça va être plus facile à naviguer.

2620 La superficie disponible d'habitat du poisson dans le lac. En tant que tel, le fait de rehausser le niveau d'eau va permettre d'avoir une superficie d'habitat supérieure pour le poisson. On va avoir une colonne d'eau plus grande pour pouvoir circuler, donc une plus grande superficie d'habitat.

2625 En termes de qualité de l'habitat aquatique, en fait madame Gélinas l'a précisé un peu plus à ce niveau-là. C'est qu'étant donné qu'on rehausse le niveau d'eau, on va avoir une couche d'eau fraîche supérieure, en fait une augmentation de la couche d'eau fraîche dans le lac qui est en fait un abri thermique pour les poissons, pour les organismes vivants aquatiques qui préfèrent une eau fraîche en été bien sûr.

2630 Donc c'est une augmentation de la qualité d'habitat aquatique. Donc c'est un refuge thermique pour les poissons.

2635 On a également la valeur foncière des propriétés riveraines qui va être maintenue. Nécessairement si on a un rehaussement de niveau de lac, on a un lac qui va être plus agréable à utiliser pour les riverains, on va avoir la baignade, etc., la pêche sportive qui va être plus agréable, on a la mise à l'eau qui va être plus facile, puisque le niveau d'eau va être plus élevé.

 Donc nécessairement, en termes de valeur foncière, au niveau de vos propriétés riveraines, il va y avoir maintient des valeurs foncières, elles seront pas dépréciées.

2640 Puis la mise à l'eau, bien sûr, les quais, je pense que c'est pas la première fois que vous entendez parler que, bon, mon quai, je suis obligé de partir avec ma chaloupe, puis je fais vingt pieds (20 pi) pour me rendre au lac. C'est un exemple. Vingt pieds (20 pi), peut-être que j'en mets un petit peu, mais c'est l'exemple qui est ressorti régulièrement comme de quoi que la mise à l'eau, pour se rendre au lac, est plus difficile. Donc ça va avoir un avantage d'améliorer ça.

2645 En termes d'autres avantages, bien sûr le fait de rehausser le niveau d'eau, ça pourrait apporter une contribution possible au ralentissement du processus d'eutrophisation du lac.

2650 Bien sûr, on a des eaux plus fraîches, etc., on va avoir également moins de brassage en termes, le fait, quand on a de très bas niveaux, puis on a des embarcations qui circulent régulièrement, on a un certain brassage des sédiments de fond qui remontent, etc. Donc le fait de rehausser ce niveau d'eau là va éviter ce brassage-là dans les secteurs en période d'étiage donc la recirculation des sédiments, etc. J'entrerai pas dans le détail.

2655 Et en termes d'avantages aussi pour les herbiers aquatiques du lac, comme on a parlé tantôt, les herbiers aquatiques vont être maintenus et vont pouvoir même être augmentés.

PAR LE RESPONSABLE:

2660 Merci beaucoup. Monsieur Brassard, une autre question?

PAR M. DENIS BRASSARD:

2665 Oui, en relation avec ça, mon inquiétude, si le rehaussement du niveau ne se fait pas, qu'est-ce qui pourrait se produire à long terme?

PAR LE RESPONSABLE:

2670 C'est-à-dire si le projet ne se réalise pas?

PAR M. DENIS BRASSARD:

Si le projet se réalise pas, c'est sûr qu'on va à l'inverse des avantages qui sont cités là.

2675 J'ai comme exemple, moi, à Kelly, tout près de Plessisville, où est-ce qu'il y a à peu près plus de circulation d'eau, on avait un bassin d'eau là qui était navigable dans le temps au moins pour les canots puis les pédalos, puis maintenant, bien, c'est seulement une rue, dans le sens que si le barrage ne se fait pas, est-ce que c'est possible que la végétation embarque par-dessus le cours d'eau?

2680 Donc qui aille à l'inverse qu'on parlait d'érosion, bien qu'on vienne à refermer le lac tranquillement.

PAR LE RESPONSABLE:

2685 J'ai compris la question, monsieur Brassard. La question, quels sont les effets appréhendés si le projet ne se réalise pas.

Et je vais poser la question également aux personnes-ressources de la Commission.

2690 Alors monsieur Plante.

PAR M. CARL PLANTE:

2695 Ma première impression serait que si le seuil ne se réalise pas, l'érosion le long de l'érablière, où est-ce que le chenal en période d'étiage, l'eau va continuer de se concentrer dans ce secteur-là, et le lac, d'année en année, va continuer, en période d'étiage, le niveau va baisser.

2700 Donc en conséquence, si le niveau d'eau baisse l'été, bien, forcément que les plantes, pas nécessairement aquatiques au sens strict, mais vont prendre le dessus et éventuellement, il y aura un rétrécissement du lac, et on aura un chenal probablement au lac Joseph et non un lac.

2705 Mais j'aimerais peut-être laisser la parole à Genivar pour peut-être apporter un complément si mon interprétation est erronée.

PAR LE RESPONSABLE:

Ce serait Genivar Guillemette ou Genivar Brisson?

2710 **PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:**

Alors Genivar Guillemette, monsieur le Commissaire, pour répondre à cette question-là!

2715 Moi, ce que je dirais au meilleur de mes connaissances à ce niveau-là, c'est qu'en termes de diminution du niveau d'eau, tout se passe à la confluence entre le ruisseau Bullard et la rivière Bécancour, donc au site où on veut installer l'ouvrage.

2720 Donc on pourrait dire que c'est un peu la boule de cristal, dans le sens où c'est très dur de dire géomorphologiquement parlant comment va évoluer cette zone-là.

2725 Est-ce qu'on va avoir des îlots d'enrochement, donc de la sédimentation puis de l'accrétion de cailloux qui vont être augmentés dans les prochaines années ou on va avoir un processus d'érosion plus accentué au niveau du chenal, etc., qui va faire en sorte que cette section de contrôle là du lac, qui est le bouchon du lac, va migrer de façon à faire diminuer le lac!

Écoutez, premièrement, il y a la notion de dynamique, puis est-ce que c'est à court ou moyen terme, il y a la notion temporelle aussi là-dedans, de comment ça peut évoluer.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2730 Il y a un risque.

PAR LE RESPONSABLE:

2735 Bien voilà. C'est ça qu'on a compris.

Autre chose à ajouter par rapport à ça?

PAR M. NICOLAS GUILLEMETTE:

2740 Non, c'est ça.

PAR LE RESPONSABLE:

2745 D'accord, très bien. Mais j'aimerais prendre la question de monsieur Brassard maintenant, madame Nault, pour voir, par rapport au taux d'eutrophisation de ce plan d'eau qui est un élargissement fluvial en fait, et compte tenu des particularités hydrauliques, le ruisseau et la rivière, entre faire le projet et ne pas faire le projet, par rapport au taux d'eutrophisation de ce plan d'eau, ce serait quoi la différence? D'après ce que vous connaissez, là.

2750 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2755 Premièrement, je voudrais quand même mentionner que ce que monsieur Guillemette a avancé, je crois aussi que c'est difficile à prévoir, si on fait pas un projet de seuil, étant donné qu'à la confluence, on observe beaucoup de mouvements. On peut pas nécessairement prévoir qu'est-ce que ça ferait si on faisait pas le seuil à cet endroit-là.

2760 En termes d'eutrophisation du lac, on observe quand même une eutrophisation au niveau du lac Joseph. Maintenant, le rehaussement de l'eau en période d'étiage est beaucoup moins significatif que ce que pourrait être le travail dans le bassin versant.

Donc pour le contrôle de l'eutrophisation du lac, c'est beaucoup plus la gestion de l'eau au niveau du bassin versant qui va aider à la qualité de l'eau du lac.

2765 **PAR LE RESPONSABLE:**

C'est quoi l'état actuel d'eutrophisation du lac, selon vous?

PAR Mme ISABELLE NAULT:

2770 Bien, actuellement, ce qu'on a comme données au niveau de l'étude d'impact, c'est un lac qui est eutrophe, selon les quantités de phosphore, etc.

2775 Si on regarde le cortège végétal en présence, on pourrait penser à un lac mésoeutrophe, étant donné qu'on a des plantes beaucoup plus de milieu mésotrophe, puis certaines plantes, comme je pense aux myriophylles à épi qui sont plus considérés comme milieu eutrophe.

Donc on joue à peu près dans ces niveaux-là pour le lac Joseph.

2780 **PAR LE RESPONSABLE:**

Et l'aménagement du seuil ou barrage, si vous voulez, et l'augmentation du niveau d'eau, ça aurait quoi comme effet par rapport à la communauté floristique actuelle, les herbiers aquatiques, etc., ça peut changer l'équilibre de quelle façon? Ça favoriserait, l'ajout de ce trente-huit centimètres (38 cm)?

2785 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Bien, il y aurait un équilibre qui se créerait, comme on a parlé tout à l'heure.

2790 Au niveau des herbiers aquatiques, la zone photique, donc la zone où est-ce qu'on a de l'éclairage, est toujours présente, donc je pense, supposons le myriophylle à épi, on a une augmentation du niveau en période d'étiage, ça, c'est une plante qui peut atteindre des hauteurs de quatre mètres (4 m), donc éventuellement avec le temps, c'est une plante qui va croître, puis qui va atteindre la surface à ce niveau-là.

2795 Mais le cortège végétal en présence, les espèces présentes, comme plantes aquatiques, donc submergées, sous l'eau, sont beaucoup régies aussi par l'apport d'éléments nutritifs au niveau du lac. Donc il devrait pas y avoir un changement au niveau des espèces présentes.

2800 **PAR LE RESPONSABLE:**

Très bien, merci.

2805 Ça me ramène à une question que j'aimerais vous poser. Il y a un plan impliquant aussi le MAPAQ par rapport au contrôle des ruissellements nutritifs venant du milieu agricole, etc.

Qu'en est-il actuellement? C'est quoi l'état d'avancement des travaux à ce niveau par rapport à la qualité du lac en général, en amont évidemment de tout ça?

2810 **PAR M. CARL PLANTE:**

Monsieur le Commissaire, je proposerais de transférer la question à Simon Lemieux de GROBEC, du Groupe de bassin de la Bécancour, qui est au courant de tout ce qui se passe à l'échelle du bassin versant de la rivière Bécancour et les démarches qui ont été entreprises à cet effet-là.

2815 **PAR LE RESPONSABLE:**

Monsieur Lemieux.

2820 **PAR M. SIMON LEMIEUX:**

Bonjour. Il y a une personne dans la salle aussi qui pourrait éventuellement compléter. Il y a des représentants du MAPAQ dans la salle.

2825 Mais je vais quand même débiter et s'il y a des ajouts, on pourra compléter.

Donc jusqu'à présent, le MAPAQ a réalisé des projets collectifs agricoles qui constituent en des tests d'eau sur deux (2) tributaires du lac.

2830 Aussi le MAPAQ a "zippé", on dit Zone d'intervention prioritaire phosphore, donc a déterminé que le lac William et Joseph étaient des zones prioritaires à travailler en termes d'aménagement agroenvironnemental.

2835 Donc il y a une ressource humaine qui a été engagée pour travailler à temps plein avec tous les producteurs agricoles dans les bassins versants immédiats des lacs William et Joseph pour les supporter à retirer les animaux des cours d'eau...

2840 **PAR LE RESPONSABLE:**

À travers votre organisme?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

2845 Non, c'est pas à travers notre organisme. C'est le MAPAQ individuellement.

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien.

2850 **PAR M. SIMON LEMIEUX:**

Par différents dossiers, on touche ou on s'échange des données, on supporte, mais cette ressource-là est supportée directement par le MAPAQ.

2855 Donc ces diverses mesures agroenvironnementales, retrait d'animaux de cours d'eau, établissement de fosses pour la rétention de déjection animale, élargissement de bande riveraine, tout ce qui pourrait éventuellement influencer, que la production agricole ait un effet sur l'eau et l'environnement.

2860 **PAR LE RESPONSABLE:**

Ça a commencé à quel moment, ça?

2865 **PAR M. SIMON LEMIEUX:**

Il y a deux ans et demi (2 ½).

PAR LE RESPONSABLE:

2870 Et c'est en cours pour combien, est-ce qu'il y a un programme sur une période particulière?

Approchez-vous ici!

2875 **PAR Mme SONIA DUMOULIN:**

Sonia Dumoulin du ministère de l'Agriculture.

J'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce que Simon a déjà dit.

2880 Mais pour répondre à votre question, c'est un programme qui s'échelonne sur trois (3) à cinq (5) ans, c'est-à-dire que c'est un projet qui s'échelonne sur trois (3) à cinq (5) ans, et donc on a quelque deux (2) ans de faits.

2885 Et c'est quelque chose qui se renouvelle au fil des ans selon le degré d'avancement des travaux.

Donc effectivement, tout se passe bien. Pour ajouter un élément d'information, il y a aussi les ouvrages hydroagricoles qui se font à l'échelle même de la parcelle des terres agricoles. Donc il y a une bonne réponse de la part des producteurs agricoles dans le bassin.

2890 Et pourquoi il y a eu une intervention qui a été décidée de faire dans ce bassin-là, c'est qu'il y avait eu une présence de cyanobactéries qui avait été détectée, donc c'est ce qui fait que ce bassin a été considéré comme prioritaire, donc une Zone d'intervention prioritaire phosphore.

PAR LE RESPONSABLE:

2895 Et vous êtes à mi-chemin par rapport au plan, alors vous avez déjà commencé à parler de ça, est-ce que le progrès est constaté, on peut l'évaluer comment?

PAR Mme SONIA DUMOULIN:

2900 J'ai malheureusement pas de statistiques à cet effet. Je pensais pas qu'on me poserait une question comme ça ce soir là-dessus, mais je pourrais très bien vous remettre...

PAR LE RESPONSABLE:

2905 Ce serait très utile pour la Commission si vous avez de l'information à propos du degré d'avancement et les critères que vous utilisez pour ça.

PAR Mme SONIA DUMOULIN:

2910 D'accord.

PAR LE RESPONSABLE:

2915 C'est très apprécié.

Est-ce que cet été, il y avait des cas d'éclosion de cyanobactéries?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

2920 Non, pas cet été. Il a pas été confirmé. Je crois qu'au lac William par contre, il y en a eu.

Mais c'est des explosions, c'est de la façon dont c'est calculé. Certains étés, quelqu'un appelle, l'autre été quelqu'un appelle pas, ça doit être validé par le MDDEP.

2925 Il y en a probablement eu, on est pas mal sûr, mais on n'a pas de chiffre disant qu'il y a eu un taux précis de cyanos, mais il y a de fortes chances qu'il y en ait eu encore.

PAR LE RESPONSABLE:

2930

Alors continuez, monsieur Lemieux, si vous avez d'autre chose à ajouter par rapport à ça?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

2935

Pour les aménagements agricoles, non, j'arrêtera là.

PAR LE RESPONSABLE:

2940

D'accord. Alors merci beaucoup madame, c'est très apprécié.

Monsieur Brassard, avez-vous d'autres questions?

PAR M. DENIS BRASSARD:

2945

Je me demandais si l'Association avait l'idée du pourcentage de gens qui étaient en faveur avec l'élévation du niveau d'eau?

PAR LE RESPONSABLE:

2950

Oui d'accord. Mais je vous dis tout de suite que les analyses de la Commission, c'est une information intéressante, mais ça n'a aucune incidence sur nous.

C'est-à-dire, on dit toujours: Trois (3) opinions dites par trois (3) participants différents, c'est trois (3) opinions. Une opinion dite par deux cents (200) participants, c'est une opinion.

2955

Mais quand même, si vous avez de l'information à ce propos, du côté de ralliement de la communauté autour du projet, monsieur Plante, avez-vous de l'information?

PAR M. CARL PLANTE:

2960

Alors le projet a déjà fait l'objet de quelques consultations, tant auprès des élus que des riverains.

2965

D'ailleurs, je crois que du côté de l'Association des riverains, à leur assemblée générale ou à d'autres moments, ont consulté leurs membres.

Je les inviterais peut-être à nous entretenir de cette question.

PAR LE RESPONSABLE:

Madame!

PAR Mme PAULINE GINGRAS:

Pauline Gingras, vice-présidente de l'Association.

Concernant la consultation de la population, bon, vous avez le tableau là. Le projet n'est pas nouveau. Depuis l'année 2002 au moins, sinon avant aussi, on en a parlé qu'on consulte, à chaque assemblée générale, les membres de l'Association sont informés, consultés, peuvent répondre, peuvent interroger souvent des personnes-ressources aussi qui sont invitées lors des assemblées générales.

Il y a un bulletin d'information qui est expédié deux (2) fois par année, en juin et en décembre de chaque année, où on parle de tous les sujets sur lesquels travaille le conseil d'administration, mais entre autres sur la question du niveau de l'eau.

Chaque membre est rencontré individuellement tous les ans pour renouveler sa carte de membre, mais aussi pour avoir de l'information, discuter, bon, poser ses questions, dialogue et rétroaction.

Les riverains ont payé depuis trois (3) ans une taxe de secteur, donc ils ont été informés pourquoi ils payaient une taxe de secteur, pour payer l'étude d'impact, pour défrayer les coûts de l'étude d'impact.

Les riverains de Saint-Pierre-Baptiste et d'Inverness, et même Saint-Pierre-Baptiste ont payé quatre (4) années, quatre-vingts dollars (80 \$) pour les riverains sur le bord du lac, et quarante dollars (40 \$) par année avec le compte de taxes pour ceux qui sont en deuxième ligne. Donc aussi quand ils ont payé, ils savaient pourquoi ils payaient.

Il y a eu des rencontres avec les producteurs agricoles, en lien avec l'UPA, pour les informer du projet et tout ça, il y a déjà quelques années.

Avec les opérateurs de camping, parce qu'il y a trois (3) campings sur le lac, donc ils ont été rencontrés pour leur expliquer.

Il y a un dépliant qui a été fait pour expliquer le projet, qui a été distribué partout sur le bord du lac, et une présentation de Genivar à l'assemblée générale, des résultats de l'étude d'impact aussi.

3010 Et dernièrement, au mois de décembre, dans le journal qui est distribué partout à Inverness, il y avait tout un texte pour expliquer ce qu'était le projet du seuil.

3015 Donc les gens qui ont voulu et qui ont pu, et les assemblées du conseil d'administration ont lieu une fois par mois, et n'importe qui peut y assister. Il y a des gens qui peuvent venir poser des questions et tout ça.

Donc c'est un peu ce qui a été fait depuis le début du projet du seuil.

PAR LE RESPONSABLE:

3020 Merci beaucoup madame Gingras.

Alors merci monsieur Brassard.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3025 D'accord, merci.

3030 QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE RESPONSABLE:

3035 Monsieur Plante, par le biais de monsieur Lemieux peut-être, l'association GROBEC, quelles autres activités l'association entreprend par rapport à la qualité en général du bassin versant et du milieu lacustre là-dedans?

Si vous avez d'autre chose concernant ça, au-delà du projet avec le MAPAQ?

3040 **PAR M. SIMON LEMIEUX:**

Donc on a préparé un tableau qui fait une synthèse un peu des actions qui sont réalisées au niveau du lac Joseph dans le bassin versant immédiat du lac Joseph et la section, association municipale, MRC, municipalités, MAPAQ...

3045 **PAR LE RESPONSABLE:**

Vous avez GROBEC et PAPA, c'est vraiment très sympathique!

PAR M. SIMON LEMIEUX:

C'est vendeur. Je vais essayer d'y aller rapidement.

Juste pour GROBEC ou vous voulez tout?

PAR LE RESPONSABLE:

Non, je parle de vous.

PAR M. SIMON LEMIEUX:

OK. Au niveau de GROBEC, l'organisme a réalisé le programme PAPA qui est pour la prévention des algues bleu-vert, de classification des installations sanitaires individuelles en bordure du lac William et Joseph, mais dans le cas présent ici, c'est Joseph uniquement qu'on parle.

Donc visite des installations, vérification et classification. Le mandat nous a été délégué par la MRC de L'Érable, et en support avec les municipalités locales.

Caractérisation des berges, des bandes végétales riveraines le long de certains tributaires du lac Joseph. Donc la MRC nous a octroyé un financement pour caractériser l'état de certains tributaires. Ça a été fait par le passé.

Distribution annuelle d'arbres. Donc le MRNF, par l'entremise du MDDEP et les OBV, on a accès à des arbres pour planter en bandes riveraines, donc depuis maintenant cinq (5) ans, il y a distribution d'arbres au niveau du lac Joseph pour planter en bandes riveraines.

Support logistique et technique au niveau de la conception, plan d'aménagement pour les terrains riverains. Donc ce que monsieur Roy a présenté tantôt, c'est GROBEC qui a travaillé ou en tout cas qui a travaillé la partie terrain avec le chargé de projet pendant les deux (2) dernières années.

Analyse d'eau sur certains tributaires du lac Joseph, c'est un IDEC, Indice des diatomées de l'Est du Canada, c'est pour avoir une intégrité écologique, donc il y en a eu dans certains tributaires.

Il y a eu diverses activités de sensibilisation, distribution de documentation, information sur les cyanobactéries, des activités de formation aussi, des journées techniques pour former les

inspecteurs municipaux, échanger entre les municipalités sur les bons coups à faire ou les bonnes techniques à appliquer.

3090

C'est une formation en partenariat avec l'association sur les techniques de plantation, avec un vidéo, pour montrer comme un riverain peut concrètement planter.

Voilà, juste pour GROBEC, ça fait le tour.

3095

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Côté MRC maintenant, pour les initiatives ou les activités que la MRC entreprend en matière, bien, vous avez la colonne, on va avoir une copie de ce document évidemment.

3100

Mais y a-t-il des choses particulières que la MRC aimerait expliquer davantage?

PAR M. CARL PLANTE:

3105

Les implications de la MRC, en fait on a été impliqué directement ou indirectement dans la plupart des projets qui ont été réalisés au lac Joseph qui ont déjà été mentionnés, que ce soit le programme PAPA qui est un programme du gouvernement, auquel les MRC étaient éligibles. C'est les lacs du Québec où on avait observé des cyanobactéries.

3110

Dans la MRC de L'Érable, il y avait trois (3) lacs, dont le lac Joseph faisait partie, donc la MRC s'est prévalu de cette possibilité. Et on a travaillé avec GROBEC pour le réaliser.

3115

Dans les vieux projets, bien là, on a eu une reconnaissance des frayères jadis. On a travaillé sur les réglementations en matière de protection de bandes riveraines, littoral et plaines inondables, c'est le RCI, le Règlement de contrôle intérimaire numéro 255 que monsieur Ouellet nous parlait tout à l'heure.

3120

On a travaillé avec la municipalité de Saint-Ferdinand sur leur règlement qui vise la renaturalisation des berges sur leur territoire.

Et prochainement, parce qu'il est toujours pas en vigueur, mais ça s'en vient à Saint-Pierre-Baptiste probablement, pour un règlement à peu près similaire, qui vise avec des échéances de temps, à naturaliser la rive et la berge.

3125

Ça, c'est des initiatives municipales mais auxquelles la MRC est nécessairement impliquée.

On a déjà participé aussi à des inventaires floristiques au lac Joseph, afin de vérifier s'il y avait des espèces menacées.

3130 Remarquez bien que ce projet-là est une initiative du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec mais la MRC a participé.

3135 On a été également impliqué, parce qu'on n'a pas le choix à quelque part, là, mais dans la cartographie de zones inondables. Le lac Joseph fait partie du programme du gouvernement qui s'appelle le PDCC, le Programme de détermination des cotes de crues.

3140 Alors dans la MRC de L'Érable, il y a plusieurs soit tronçons de rivière ou lac qui ont fait partie de ce programme-là, c'est un programme du gouvernement qui vise à identifier, soit par carte ou par cote de crues, les niveaux possibles d'inondation de récurrence deux (2) ans, vingt (20) ans et cent (100) ans.

3145 Alors on a un rapport sur les cotes de crues au lac Joseph, le vingt (20) ans et le cent (100) ans, on les a identifiées par carte avec notre service de géomatique à la MRC. Donc on a pu placer le deux (2) ans, le vingt (20) ans et le cent (100) ans sur le territoire.

3150 Ensuite de cela, ça m'amène éventuellement à parler également du projet d'enlèvement de remblais. Il y a eu des remblais dans un secteur du lac Joseph, une douzaine de terrains qui avaient été remblayés dans les années quatre-vingt-dix. On a travaillé avec la municipalité d'Inverness pour enlever ces remblais-là de la zone inondable, qui était notamment des frayères à ésocidés, les brochets et maskinongés. Ça s'est réalisé en 2010.

3155 Puis on a pu notamment dans ce secteur-là, et par la suite tout le tour du lac, être en mesure de placer la limite de la propriété approximative on s'entend, de la propriété de l'État. C'est un élément qu'on n'a pas abordé jusqu'à maintenant.

3160 Mais le lac Joseph et la rivière Bécancour sont, selon le Centre d'expertise hydrique du Québec, donc la domanialité de ce plan d'eau là, c'est public. Alors sur ces douze (12) terrains-là où on avait eu des remblais, le Centre d'expertise hydrique avait placé la limite de la propriété publique où est-ce qu'elle s'arrêtait, donc on a extrapolé ces lignes-là pour les placer de manière approximative ailleurs autour du lac.

Donc ça fait partie des travaux qu'on a faits.

3165 Par rapport à la limite de la propriété publique, ça m'amène à parler – tantôt on a parlé beaucoup de l'influence du seuil, on a parlé de trente-quatre mètres cubes-seconde (34 m³/s). Ça nous donne une élévation de cent quatre-vingt-quatorze mètres (194 m).

Donc avec les données de cartographie de la domanialité qu'on a eues du Centre d'expertise hydrique, ça nous a permis, pas de justifier, mais d'illustrer que l'influence du seuil n'affecte pas la propriété privée. Le rehaussement du seuil, son influence maximale reste dans la partie publique.

Donc en théorie, les propriétés privées ne sont pas affectées. Là où ça affecte les propriétés, ça reste dans le domaine hydrique de l'État.

Puis, bien, comme je le disais tantôt, il y a d'autres projets ailleurs, d'autres projets d'organismes auxquels on a contribué à l'échelle de la MRC.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci beaucoup. Du côté MRC également, madame Tardif, si le projet, s'il y a des éléments de la réglementation qui concernent le projet quelconque, je parle aussi du milieu municipal, ceux qui représentent les municipalités avec nous ici, et s'il y a des dispositions dans les schémas d'aménagement ou dans d'autres instruments, d'encadrement d'affectation du sol et d'utilisation du territoire qui concernent le projet ou qui pourraient être concernées par le projet, la Commission apprécierait beaucoup de nous faire part de ça sur la base de votre meilleure lecture évidemment de ces instruments réglementaires.

Merci beaucoup.

Alors on va prendre une pause de dix (10) minutes et on reprend par la suite!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite)

PAR LE RESPONSABLE:

Alors quelques précisions, monsieur Plante, par rapport à quelques détails concernant le projet.

Il est question d'une demande à faire auprès de la Commission de protection du territoire agricole. Qu'en est-il, quel est l'enjeu, où en sommes-nous et dans quel but, etc.? On vous écoute.

PAR M. CARL PLANTE:

Quand on fait quelque chose, en fait, quand il y a des travaux qui sont faits en zone agricole permanente, le sud du Québec est en majeure partie situé en territoire agricole, zoné agricole, la MRC est zonée agricole à quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de son territoire, donc quand on effectue une activité ou un usage, ou qu'on pratique un usage qui n'est pas de nature agricole, ça prend une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Donc le secteur du seuil projeté est situé en zone agricole, malgré qu'il y a une petite partie où est-ce qu'il y a des chalets qui est située, ce qu'on appelle en zone blanche, donc exclue de la zone agricole permanente où est-ce que là, en zone blanche, on peut pratiquer des usages qui ne sont pas de nature agricole, mais pas en zone agricole, sans avoir eu l'autorisation de la Commission.

Donc pour aménager le seuil, ça prenait nécessairement une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, et donc la MRC a produit cette demande-là. L'autorisation a été donnée en 2010, la Commission a acquiescé au projet sans véritable interrogation, je dirais.

PAR LE RESPONSABLE:

Donc la question est réglée?

PAR M. CARL PLANTE:

La question est réglée. L'autorisation a été délivrée par la Commission.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord, très bien.

3240 Pour la question du passage pour le sentier de portage, il était question que vous alliez vous organiser pour arriver à une entente avec les particuliers, qu'en est-il?

PAR M. CARL PLANTE:

3245 Je m'excuse, je suis pas certain d'avoir bien saisi la question. Vous parliez du portage?

PAR LE RESPONSABLE:

3250 Oui. C'est tributaire d'une entente éventuelle avec les particuliers?

PAR M. CARL PLANTE:

3255 En fait, le sentier de portage qui a été proposé tout à l'heure par Genivar est situé dans le domaine hydrique de l'État, il est pas sur des propriétés privées.

PAR LE RESPONSABLE:

Donc ça n'exige pas d'accord d'une tierce partie quelconque?

3260 **PAR M. CARL PLANTE:**

Non. On doit dire que la question du portage, pour nous, en tant que promoteur, la MRC de L'Érable, on n'est pas tout à fait d'accord avec ça, parce qu'on juge que c'est un peu inutile.

3265 Parce que quand on est en étiage l'été, quand il y a pas d'eau dans la rivière, je vois pas pourquoi on ferait cinquante mètres (50 m) de gravier à essayer à transporter notre canot quand on a juste à débarquer du canot, mettre le canot l'autre bord du seuil puis repartir! Mais c'était une exigence du gouvernement fédéral. Alors c'est pas nous qui voulions ça.

3270 **PAR LE RESPONSABLE:**

D'accord. Alors la question est une question de procédure tout simplement?

PAR M. CARL PLANTE:

3275

Oui, c'est ça. En théorie, on n'a pas besoin d'obtenir d'autorisations de propriétaires privés pour effectuer ça.

PAR LE RESPONSABLE:

3280

Très bien.

PAR M. CARL PLANTE:

3285

Par rapport à la CPTAQ, nous avons ici le numéro de dossier qui est le 367296. Alors la Commission, chaque fois qu'elle reçoit et qu'elle analyse une demande, il y a un dossier qui est assigné à la demande, et une fois que la décision est rendue, bien, on peut facilement trouver, on pourra peut-être la laisser aux soins de la Commission.

3290

PAR LE RESPONSABLE:

Oui, ce serait apprécié.

3295

Une dernière question pour vous pour le moment! Les déblais, il est question de huit cents mètres cubes (800 m³) de déblais qui seront enlevés, ça serait destiné à aller où, ça? Qu'est-ce que vous comptez faire avec ça?

PAR M. CARL PLANTE:

3300

Alors je crois que je vais transférer la question à la fois à monsieur Ouellet ou à monsieur Guillemette qui vont certainement pouvoir mieux répondre que moi sur cette question.

PAR LE RESPONSABLE:

3305

Très bien.

PAR M. LÉO OUELLET:

3310

Oui, il va y avoir du déblai, parce que la zone des travaux va devoir être déblayée pour enlever le gravier, pour remplacer ça par de la pierre.

Il y a un volume de ces déblais-là qui va être utilisé directement pour l'aménagement, parce qu'une fois qu'on aura mis cette pierre-là, on va en remettre une partie sur l'aménagement, pour retrouver le seuil naturel de part et d'autre, donc en aval et en amont de cet aménagement-là.

3315

Il y a une partie aussi du matériel qui va être utilisée pour refaire les chemins d'accès pour les travaux. Donc il y a une partie des chemins privés qui vont devoir avoir une certaine épaisseur de ce gravier-là.

3320

Et le reste du gravier va être déposé, je pense qu'on a une distance à respecter au niveau du ministère de l'Environnement, sur un terrain privé, pour le reste, s'il en reste de ce gravier-là.

Dans les calculs, il est prévu qu'il va rester un certain volume qu'on va laisser sur les terrains privés, avec une entente avec les propriétaires naturellement.

3325

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien.

3330

Madame Gélinas, le projet, quand on regarde maintenant du côté des frayères, etc., y a-t-il des impacts quelconques que vous appréhendez?

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

3335

Par rapport aux frayères, c'est un peu comme je disais tantôt, comme j'expliquais.

On a diverses espèces qu'on retrouve dans le lac, notamment les brochets et les maskinongés, eux qui vont être vraiment favorisés par la mise en place du seuil, parce que le niveau va rester plus élevé. Donc notre superficie de milieux humides, d'herbiers aquatiques va être plus importante.

3340

Comme je disais, c'est des milieux où les petits brochetons vont pouvoir se développer. Parce que c'est sûr qu'au printemps, il y a pas de changement de niveau d'eau. Donc toutes les zones d'herbiers qui sont accessibles présentement vont demeurer accessibles, c'est les mêmes zones qui vont être accessibles.

3345

Donc les frayères comme telles vont rester, la superficie va rester la même.

Mais ce qui est encore plus limitant que les frayères, pour assurer la survie d'une population de petits brochetons et de maskinongés, c'est les zones d'alevinage qui doivent être importantes. Donc nos herbiers aquatiques sont de superficie plus grande, ça l'assure un meilleur

3350

développement de nos petits poissons, puis ça leur assure aussi d'avoir des plus grandes zones d'alimentation et d'abris.

3355 Donc pour ce qui est des espèces de poissons, nous, on considère que ça va être favorisé par la mise en place du seuil.

PAR LE RESPONSABLE:

3360 Très bien. Et si je vous pose une question générale, s'il y a un élément ou un enjeu quelconque ou une question qui vous préoccuperait par rapport au projet tel que proposé, ce serait lequel, s'il y en a?

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

3365 Bien, on a regardé entre autres aussi, ce qui était question de circulation du poisson. Parce que comme on le disait, tantôt ce qu'on a dit, c'est que le seuil, en période d'étiage, va causer un arrêt de la circulation du poisson peut-être cinq pour cent (5 %) du temps pendant la période d'étiage.

3370 Cependant, l'évaluation qu'on en a faite fait en sorte que c'est pas problématique, parce que la circulation du poisson en étiage est toujours beaucoup plus restreinte; c'est pas pendant les périodes de reproduction critique, donc la circulation du poisson est pas très grande. Puis cinq pour cent (5 %) du temps, c'est quelque chose qu'on est capable de vivre avec.

3375 L'impact positif recherché pour les zones d'alevinage étant plus grand que le fait de perdre la circulation du poisson pendant cinq pour cent (5 %) du temps de la période d'étiage.

PAR LE RESPONSABLE:

3380 Donc grosso modo...

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

3385 Présentement, en tout cas selon les informations que nous, on a, puis l'évaluation qu'on a faite du projet, on n'entrevoit pas de problématique.

PAR LE RESPONSABLE:

3390 Il y a pas de petit drapeau rouge nulle part?

PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:

3395 On n'avait pas de problématique, aucun drapeau rouge qu'on pouvait voir, autant pour les
herpétofaunes que pour la faune aviaire ou l'ichtyofaune.

PAR LE RESPONSABLE:

3400 Merci beaucoup madame Gélinas.

Madame Nault, si je vous renvoie la même question, la dernière question? Je veux pas vous
poser d'autres questions.

3405 Allez-y!

PAR Mme ISABELLE NAULT:

3410 Un peu comme madame Gélinas, il y a pas de gros drapeaux rouges qui se lèvent dans le
cadre de ce projet-là.

Mais si on a quelque chose à noter, c'est peut-être la gestion des matières en suspension
lors de la construction du seuil. Et aussi des batardeaux qui vont être utilisés pour construire le
seuil.

3415 Ce serait peut-être à ce niveau-là, de faire un bon contrôle de chantier, pour minimiser les
impacts sur les matières en suspension.

PAR LE RESPONSABLE:

3420 Très bien.

MOT DE LA FIN

3425

PAR LE RESPONSABLE:

3430 N'ayant pas d'autres parties intéressées pour poser des questions et pour l'essentiel, la
Commission ayant épuisé pour l'instant les questions qu'elle a à poser dans le cadre de l'audience,
alors cela terminera la première partie de l'audience.

Évidemment, par le fait même de la Commission, c'est la phase audience qui se termine, mais la Commission est en mode d'enquête jusqu'à la fin, donc jusqu'à la fin du mandat le 9 mai.

3435 D'ici là, il est fort possible, même très probable qu'on va continuer à poser des questions à la fois à la MRC et à son équipe à travers monsieur Plante évidemment, ainsi qu'aux personnes-ressources et les ministères et autres organismes au besoin.

3440 Comme je vous ai dit, toutes questions et toutes réponses seront disponibles à vous à travers le centre de consultation ici, le site Web du Bureau ainsi que les bureaux et la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

3445 On se donne rendez-vous le 15 février. On m'a rappelé que c'est le lendemain de la Saint-Valentin, alors je sais pas si ça favorisera la participation, on verra bien! On va être ici, on se donne rendez-vous.

3450 Alors je vous invite à signaler rapidement votre intention de présenter des mémoires à madame Poliquin, sinon maintenant, dans les jours qui viennent, et on aimerait bien avoir cette information au plus tard le 1^{er} février, pour organiser les choses.

3455 Et puis pour ceux qui aimeraient déposer un mémoire écrit, on aimerait l'avoir au plus tard le 11 février, pour nous donner le temps de le lire. Et quand on vient ici le 15 février, alors vos mémoires sont réputés lus et analysés, donc vous n'aurez pas à lire textuellement ce que vous avez, si vous le désirez; on va prendre quinze-vingt (15-20) minutes pour nous entretenir avec vous à propos de vos opinions à propos du projet, parce que ça sera le moment de donner vos opinions et avis à propos du projet.

3460 Je vous ai dit que vous avez une semaine à partir d'aujourd'hui pour continuer à acheminer des questions à la Commission. La Commission retiendra toujours les questions qu'elle juge pertinentes par rapport à ses travaux, et on acheminera les questions aux ayants droit selon les sujets abordés, et vous allez avoir toujours les réponses disponibles par la suite.

3465 Il me reste à vous inviter à vous assurer de remplir le questionnaire qui nous importe, pour nous assurer toujours qu'on vous donne les meilleurs services que vous méritez évidemment.

Et sur ce, merci beaucoup monsieur Plante pour votre contribution, et votre équipe également, et l'Association des riverains, GROBEC, pour ne pas dire GROBEC à gros bec, mais bon, c'est tout comme!

3470 Évidemment, nos invités, les personnes-ressources, merci infiniment.

Un grand merci à monsieur Guimond et monsieur Buisson du Centre des services partagés du gouvernement du Québec pour l'organisation de la salle.

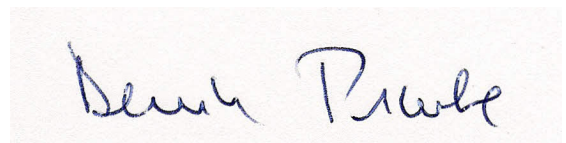
3475 Évidemment, les services absolument cruciaux pour nous de madame Proulx, parce que c'est elle qui assure la stabilité de l'information, pour savoir qui a dit quoi, quand, à propos de quoi et à qui, c'est elle qui est la gardienne de tout ça, sinon vous imaginez la situation sans l'excellent travail qu'elle fait.

3480 Alors sur ce, merci infiniment de vous être déplacés pour partager la soirée avec nous, espérons que la soirée a été à la hauteur, et puis, bien, on se voit le 15 février.

Merci encore.

3485

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink, reading "Denise Proulx", is displayed on a light-colored rectangular background.

3490

DENISE PROULX, s.o.